

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 1^{ER} FÉVRIER, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 26 janvier 2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt et un, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme KHALED, M. ANCELIN, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. RUPP, Adjoints, M. CHEVREAU, Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, Mme CORVEE-GRIMAUULT, Mme DANWILY, Mme CLISSON RUSEK, M. VAN PRADELLES, M. HAYAR, Mme AWONO, M. DE LAMBILLY, Mme CLAUDIC, M. HERTZ, Mme GUENEE, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

ETAIENT REPRESENTES :

Mme SCHOELLER par M. VANDAELE, M. EL GHARIB par M. CHEVREAU

M. BEAUFILS, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 14
M. NICOLAS, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 14
Mme LANGLAIS, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 18
M. LOREC, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 18
M. FORTIN, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 20
M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 33
M. THYSS, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 33

ETAIENT ABSENTS :

Mme PEPIN
M. LETTRON

ETAIT EXCUSE :

M. THELLIEZ,

Mme BARBAUT quitte la séance à 19 heures 51, donne pouvoir à Mme DANWILY et revient en séance à 20 heures 08

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 23

oo oo oo oo oo oo oo oo

Monsieur le Maire annonce que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

oo oo oo oo oo oo oo oo

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose d'élire le secrétaire de séance et demande s'il y a des candidats. Mme CLISSON RUSEK se porte candidate. Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Mme CLISSON RUSEK est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

oo oo oo oo oo oo oo oo

2. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2016

Monsieur le Maire : Monsieur DEBAILLEUL avez-vous reçu des remarques ?

M. DEBAILLEUL : Aucune remarque.

Monsieur le Maire : En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

oo oo oo oo oo oo oo oo

3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions sur les 6 décisions listées dans la note de synthèse ? Aucune question.

Vous avez ensuite l'ensemble des marchés et des contrats de prestations qui ont été conclus depuis le dernier Conseil Municipal. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Ensuite, vous trouvez les différentes DIA que nous avons reçues. Je précise qu'aucun exercice de droit de préemption n'a eu lieu pendant cette période. Y- a-t-il des questions ? Non.

Pour votre information, il y a eu 4 cessions de fonds et de commerces et je tiens à préciser que la première cession, située 29 rue Jean Mermoz était une sandwicherie qui a été transformée en alimentation générale. Je propose maintenant de passer aux affaires générales.

I – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Patrick DONATH

1. Approbation de la désignation d'un conseiller municipal pour siéger en tant que membre titulaire au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) de la Vallée Sud Grand Paris

Monsieur le Maire présente le rapport

Monsieur Philippe Lorec a présenté sa démission de représentant titulaire de la Ville au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) de Vallée Sud Grand Paris.

Pour rappel, la CLECT objet du présent rapport a pour mission de :

- fixer le montant des ressources nécessaires au financement annuel de l'EPT*
- rendre un avis sur les modalités de révision du FCCT ainsi que sur celles de la Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT) versée par la MGP*
- mettre en réserve une partie des ressources du FCCT pour financer la programmation pluriannuelle d'investissements de l'EPT si nécessaire*

La commission est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chaque commune membre. Les membres des conseils municipaux ainsi désignés par les communes peuvent ne pas avoir la qualité de conseiller métropolitain.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais public conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner au scrutin secret, un de ses membres pour représenter la Ville auprès de la commission locale d'évaluation des charges territoriales.

Monsieur le Maire : J'ai reçu la candidature de Monsieur Daniel RUPP, Maire adjoint aux finances, dans la mesure où ce sujet est avant tout financier, vous l'avez compris. Y a-t-il d'autres candidatures ? J'ai la candidature de Laure THIBAUT. Pas d'autres candidature ? Souhaitez-vous un vote au scrutin secret ? Nous allons donc procéder au vote au scrutin secret.

Mme THIBAUT: Excusez-moi Monsieur le Maire, j'avais une question sur la démission de Monsieur LOREC. J'aurais préféré qu'il soit là parce que je préfère parler aux gens en face mais je vais quand même vous poser la question. Je me souviens qu'il avait dit que c'était important d'y être. Donc là, on voit qu'il a démissionné, je voulais savoir si c'était un signe de désengagement quelconque du premier adjoint au Maire parce que vous avez dit que c'était très important pour la Ville d'être présent dans cette commission. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Bien évidemment, il est important pour la Ville d'être représentée dans cette instance, mais comme je l'ai dit auparavant, c'est avant tout une mission concernant les finances de la Ville. Monsieur LOREC était premier adjoint chargé des finances jusqu'au 13 juin 2016. Aujourd'hui il est délégué au développement économique et Monsieur RUPP est à présent chargé des finances. C'est à ce titre que le changement de candidat est proposé.

Je vous propose de prendre un bulletin de vote et d'y inscrire, Monsieur Daniel RUPP ou Madame Laure THIBAUT ou bien de laisser le bulletin blanc. Il faudrait 2 scrutateurs, y a-t-il des volontaires ? Madame BARBAUT et Madame MAURICE, merci beaucoup.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 28

Monsieur RUPP est élu, en tant que membre titulaire avec 22 voix contre Madame Thibaut qui a obtenu 6 voix, au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de la Vallée Sud Grand Paris. Pour mémoire, je rappelle que le suppléant est Monsieur Philippe ANCELIN.

Nous passons au point 2 qui concerne les mêmes fonctions mais cette fois-ci auprès de la Métropole du Grand Paris.

2. Approbation de la désignation des membres du conseil municipal qui siégeront à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) auprès de la Métropole du Grand Paris

Monsieur le Maire présente le rapport

Monsieur Jean-Noël CHEVREAU et Monsieur Philippe LOREC ont démissionné de leur mandat de représentant de la Ville au sein de la CLECT de la Métropole du Grand Paris.

La commission est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chaque commune membre. Les membres des conseils municipaux ainsi désignés par les communes peuvent ne pas avoir la qualité de conseiller métropolitain.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais public conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner au scrutin secret, un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres du conseil municipal pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées auprès de la Métropole du Grand Paris.

Monsieur le Maire : J'ai reçu la démission de Monsieur CHEVREAU, qui était membre titulaire et celle de Monsieur LOREC qui était suppléant. Souhaitez-vous qu'il y ait un vote au scrutin secret ?

Mme THIBAUT : Oui on souhaiterait un vote secret. On propose comme titulaire Monsieur FORTIN et comme suppléant Monsieur BONAZZI. Monsieur LOREC, je ne vous repose pas la question que j'ai posée tout à l'heure, j'aurais préféré la poser quand vous étiez là, sur la raison de votre démission mais Monsieur le Maire m'a répondu.

Monsieur le Maire : Pour le groupe majoritaire, nous proposons comme membre titulaire Monsieur Daniel RUPP, et moi-même, Monsieur Patrick DONATH, en tant que suppléant
Je vous propose de passer au vote et d'inscrire sur le bulletin le titulaire en premier et le suppléant en second. Madame MAURICE et Madame BARBAUT, acceptez-vous de continuer à recueillir les votes et à faire les dépouillements ? Je vous en remercie.

Résultat du vote : Votants : 28

Monsieur le Maire : Monsieur RUPP est élu membre titulaire avec 22 voix contre Monsieur FORTIN, qui a obtenu 6 voix.

Moi-même, Monsieur DONATH, suis élu en tant que suppléant avec 22 voix contre Monsieur BONAZZI qui a obtenu 5 voix. Nous avons 1 bulletin blanc.

Merci pour cette élection.

II – URBANISME, TRAVAUX, SECURITE

Rapporteur : Isabelle SPIERS

1. Approbation du transfert des emprunts de Bourg-la-Reine au profit de la SEMA Sceaux dans le cadre du regroupement des OPH de Sceaux et de Bourg-la-Reine avec la SEMA Sceaux

Madame SPIERS présente le rapport

Par délibération en date du 27 juin 2016, le conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine a décidé de s'adjoindre au regroupement des organismes de logement social de la ville de Sceaux, et d'aliéner son patrimoine à la Sema Sceaux, société d'économie mixte, dont l'un des domaines d'intervention a pour objet la création et la gestion de logements sociaux, grâce à l'agrément dont elle bénéficie, conformément à l'article L 443-7 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).

Cette décision s'inscrit dans un contexte de gouvernance territoriale en mutation et dans une conjoncture du secteur du logement social qui tend à imposer des rapprochements et des mutualisations entre organismes.

La loi NOTRe dispose ainsi que les offices publics de l'habitat tels que l'OPH de Bourg-la-Reine seront rattachés à l'établissement public de territoire, à compter de l'approbation du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, et au plus tard le 31 décembre 2017.

La réalisation de certains des projets des deux offices et la garantie d'une gestion de proximité efficace et réactive nécessitent cependant l'intervention de structures ancrées sur le territoire des deux communes.

Les conseils d'administration de Sceaux Habitat et de la SEMA Sceaux, réunis le 4 juillet 2016, ont décidé d'entériner ce projet ainsi que les modalités principales du rapprochement entre la SEMA Sceaux, Sceaux Habitat et l'OPH de Bourg-la-Reine.

Ils ont en particulier autorisé l'acquisition du patrimoine au profit de la SEMA Sceaux au prix provisoire de 39 439 000 € pour le patrimoine de Sceaux Habitat et de 15 971 000 € pour le patrimoine de l'OPH de Bourg-la-Reine, payables par la reprise des emprunts et l'inscription d'une dette au nom de la SEMA Sceaux.

Par délibération du 22 novembre 2016, le conseil d'administration de l'OPH de Bourg-la-Reine a arrêté le prix définitif de cession de patrimoine à 16 011 63,31 euros.

Par délibération en date du 30 novembre 2016, le conseil d'administration de la SEMA Sceaux a autorisé l'acquisition du patrimoine des deux offices au prix définitif de 39 305 334,20 € pour le patrimoine de Sceaux Habitat et de 16 011 603,31 € pour le patrimoine de l'OPH de Bourg-la-Reine.

Par délibération du 15 décembre 2017, le conseil d'administration de l'OPH de Bourg-la-Reine a autorisé la cession de son patrimoine à la SEMA Sceaux au prix définitif fixé le 22 novembre 2016, payable par la reprise des emprunts à hauteur de 3 346 900,26 euros.

L'OPH de Bourg-la-Reine gère actuellement 577 logements et celui de Sceaux 938 logements.

En ce qui concerne l'OPH de Bourg-la-Reine, les emprunts à transférer à la SEMA Sceaux sont les suivants :

Adresse	Nombre de logements	Année de construction	Nom du prêteur	N° de contrat	Capital restant dû au 31/12/2016
22 rue de la Villa Flamande	76	1972	CDC	1019056	680 680,54 €
17 bis av de Montrouge	45	1978	CDC	0882934/ 0158130 0135757	2 356,21 €
			SOLENDI	3060197	54 881,65 €
8 place de la Gare	42	1978	CDC	015132	6 442,75 €
114 av du Général Leclerc	43	Fin 18 ^e s	CDC	0267934 0882927/ 0011425	383 902,91 €

					0263053
106 bd du Maréchal Joffre	13	2003	CFF	7300946K	771 672,34 €
2 rue des Blagis / 2-4 rue Van Gennepe	15	1963	Caisse d'Epargne	8963072	469 074,11 €
			CDC	1227983	977 889,75 €
				1227985	
				1227982	
				1227984	
Total	234				3 346 900,26 €

La ville de Bourg-la-Reine étant l'unique garant à 100 % de ces prêts restant à courir, il sera demandé au conseil municipal d'autoriser leur transfert à la SEMA Sceaux, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué aux finances, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT, vous avez la parole.

Mme THIBAUT : Aucun souci sur le fond pour cette délibération, bien au contraire puisque cela va dans le sens d'une demande insistante que l'on relaye depuis 2008, quand le rapport de l'organisme de contrôle des OPH et le plan stratégique de patrimoine indiquaient que les frais de gestion étaient bien plus élevés que la référence du parc social et que, pour les ramener au standard, il fallait faire passer le parc de 585 à 884 logements. Le regroupement qui nous est proposé va donc dans le bon sens et répond à une demande que nous n'avons cessé de rappeler depuis 2008.

Par contre, j'ai un souci technique. Cherchant à comprendre comment ont été calculés les montants qui figurent dans la délibération de novembre de la SEMA Sceaux qui autorise l'acquisition du patrimoine des OPH de Sceaux et Bourg-la-Reine, on m'a répondu que ces estimations allaient être remplacées par des estimations de France Domaine. Je ne comprends donc pas qu'on puisse délibérer sur la base de montants qui ne sont pas les bons.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, ces montants sont approuvés à la fois par le Préfet et par le ministère du Logement, France Domaine n'ayant pas donné de réponse dans les délais impartis. Je vous rappelle qu'ils ont été définis à partir des loyers encaissés. Pas d'autres questions ? Je propose de passer au vote.

M. CHEVREAU: Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote pour ne pas être juge et partie. Je voudrais quand même dire, si vous le permettez Monsieur le Maire, qu'en 2010, il était facile de dire qu'on pouvait peut-être se rapprocher d'autres HLM. Les HLM de Bourg-la-Reine avaient un déficit chronique qu'il fallait d'abord régler et c'est en effet l'année précédente que nous avons réussi à rééquilibrer l'ensemble des budgets des HLM. La deuxième opération a été de lancer le 68 boulevard Joffre, et donc nous avions là une deuxième obligation qui nous paraissait plus importante que de chercher un partenaire dans l'immédiat. Il était important d'arriver avec des projets, qui soient des projets de Bourg-la-Reine et non pas ceux imposés par le rapprochement et la fusion. C'est ce qui explique le délai, puisque nous souhaitons tous, quelle que soit notre sensibilité, trouver une solution qui soit aux avantages des personnes qui habitent dans les HLM de Bourg-la-Reine, tout particulièrement. Je ne prendrai pas part au vote mais je remercie ceux qui voteront pour ce système puisque le conseil d'administration des HLM s'est toujours prononcé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 29

UNANIMITÉ

2. Approbation de l'achat d'une action de la SEMA Sceaux dans le cadre du regroupement des OPH de Sceaux et de Bourg-la-Reine avec la SEMA Sceaux

Madame SPIERS présente le rapport

La SEMA Sceaux a acquis le statut de société d'économie mixte locale à la suite de l'acquisition de la majorité du capital par la Ville de Sceaux en 1993.

Cette société a pour objet de réaliser ou d'apporter son concours à la réalisation de toutes opérations complémentaires entre elles, et plus particulièrement :

- *tous actes ou opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme*
- *la réalisation d'études à vocation économique ou urbanistique*
- *l'acquisition, la rénovation, la construction de tous immeubles :*
 - . destinés à la vente ou à la location,*
 - . à usage d'habitation, de commerce, de bureaux, d'emplacements de stationnement ou tout autre*
- *la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous les moyens des réalisations construites*
- *la réalisation de tous équipements se rattachant à son activité immobilière*
- *la gestion, sous quelque forme que ce soit, des immeubles ou équipements qui lui sera confiée.*

Le capital d'une société d'économie mixte locale doit être détenu à au moins 50 % par des collectivités territoriales ; la participation de celles-ci doit être au plus égale à 85 % du capital.

Le capital social de la SEMA Sceaux est actuellement de 238 000 euros.

Il est divisé en 14 000 actions, actuellement détenues :

- *à concurrence de 60 % par la Ville de Sceaux,*
- *à concurrence de 20 % par Sceaux Habitat,*
- *à concurrence de 20 % par la Caisse des dépôts et consignations,*
- *il existe par ailleurs 4 actionnaires à titre individuel.*

Dans le cadre de l'opération de regroupement des patrimoines de la SEMA Sceaux, de Sceaux Habitat et de l'OPH de Bourg-la-Reine, il est envisagé de permettre la participation d'un nouvel actionnaire privé dont la part, ajoutée à celle de la Caisse des dépôts et consignations, restera limitée à 15 % du capital.

La vente de leur patrimoine par les OPH de Sceaux et de Bourg-la-Reine à la SEMA Sceaux leur permettra de disposer d'un boni de liquidation. Le conseil d'administration de chacun des OPH délibérera pour décider de verser ce boni à sa collectivité de rattachement.

Les sommes ainsi versées permettront aux villes d'augmenter le capital de la SEM, étant précisé que la ville de Sceaux conservera au minimum 50 % de ce capital.

Le complément de sommes non versées en augmentation de capital sera versé en subvention à la société.

La SEMA Sceaux est actuellement administrée par un conseil d'administration de six membres dont quatre au titre des représentants de la ville de Sceaux.

La composition du conseil d'administration sera adaptée à l'évolution des actionnaires, le nombre d'administrateurs étant porté à 17 parmi lesquels 9 représentants des collectivités territoriales.

Par délibération du 16 novembre 2016, le conseil d'administration de Sceaux Habitat a décidé de céder à la commune de Bourg-la-Reine une action du capital de la SEMA Sceaux, pour une valeur de 184 euros.

Afin de permettre d'ores et déjà à la ville de Bourg-la-Reine d'être représentée au conseil d'administration de la SEMA Sceaux, avant le transfert des biens de l'OPH de Bourg-la-Reine, il sera proposé au conseil municipal l'acquisition auprès de Sceaux Habitat d'une action à la SEMA Sceaux au prix de 184 € et d'autoriser Monsieur le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué aux finances, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT et Monsieur FORTIN.

M. FORTIN : Moi j'ai juste une question, ce n'est pas vraiment par rapport au point 2 mais c'est pour profiter de la présence du président des Offices HLM. Je voulais savoir si finalement le permis de construire du 68 Joffre avait été déposé ou si on attendait d'en rediscuter dans le nouvel organisme ?

Mme THIBAUT : J'avais deux questions, il y en a une qui rejoint la précédente en étant un peu plus globale, justement :

- est-ce que la reconstruction du 68 Boulevard Joffre est remise en cause ?
- vous parlez dans le texte d'un nouvel actionnaire privé, qui est envisagé ?

Mme SPIERS : Effectivement, une demande de permis de construire a été déposée et est en cours d'instruction.

Monsieur le Maire : L'actionnaire privé envisagé de France Habitation. Pas d'autres questions ?

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: votants : 30

UNANIMITÉ

3. Approbation de la désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la SEMA Sceaux

Madame SPIERS présente le rapport

La commune mène une politique constante depuis plusieurs mandats visant à un développement de l'offre de logement, notamment locatif social, afin de contribuer à un équilibre nécessaire sur le territoire.

Cette politique s'inscrit dans le cadre du programme local de l'habitat approuvé le 18 décembre 2015 par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, repris par le territoire Vallée Sud Grand Paris.

Cet engagement s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de gouvernance territoriale en mutation et dans une conjoncture du secteur du logement social qui tend à imposer des rapprochements et/ou des mutualisations entre organismes.

La loi NOTRe dispose ainsi que les offices publics de l'habitat tels que Sceaux Habitat seront rattachés à l'établissement public de territoire, à compter de l'approbation du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, et au plus tard le 31 décembre 2017.

La réalisation de certains projets et la garantie d'une gestion de proximité efficace et réactive nécessitent l'intervention de structures ancrées sur le territoire communal.

C'est dans ce contexte que l'OPH municipal de Bourg-la-Reine a souhaité s'associer au projet de regroupement de l'OPH Sceaux Habitat et de la SEMA Sceaux.

Par délibération en date du 27 juin 2016, le conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine a décidé de s'adjoindre au regroupement des organismes de logement social de la ville de Sceaux, et d'aliéner son patrimoine à la SEMA Sceaux, société d'économie mixte, dont l'un des domaines d'intervention a pour objet la création et la gestion de logements sociaux, grâce à l'agrément dont elle bénéficie, conformément à l'article L 443-7 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).

Les conseils d'administration de Sceaux Habitat et de la SEMA Sceaux réunis le 4 juillet 2016, ont décidé d'entériner ce projet ainsi que les modalités principales du rapprochement entre la SEMA Sceaux, Sceaux Habitat et l'OPH de Bourg-la-Reine, notamment par une modification des statuts de la SEMA Sceaux.

Dans le cadre de l'opération de regroupement des patrimoines de la SEMA Sceaux, de Sceaux Habitat et de l'OPH de Bourg-la-Reine, il est envisagé notamment de permettre la participation d'un nouvel actionnaire privé et de modifier la composition du conseil d'administration de cet organisme pour l'adapter à l'évolution de l'actionnariat et permettre en outre la représentation des locataires.

Par délibération du 16 novembre 2016, le conseil d'administration de Sceaux Habitat a décidé de céder à la commune de Bourg-la-Reine une action du capital de la SEMA Sceaux, pour une valeur de 184 euros.

La commune de Bourg-la-Reine doit acquérir une action de la SEMA Sceaux pour participer au capital de cette société. A ce titre, elle bénéficiera d'un siège au conseil d'administration de cette société. Aussi, il appartient au Conseil Municipal, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais public conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des

Collectivités Territoriales, de désigner au scrutin secret, un de ses membres pour siéger au conseil d'administration de la SEMA Sceaux.

Monsieur le Maire : J'ajoute qu'il y aura 17 membres au Conseil d'Administration et une convention de fonctionnement, indiquant qu'il y aura autant d'élus de Sceaux que de Bourg-la-Reine. Pour l'instant, nous sommes encore dans l'ancienne configuration et il est proposé un siège pour discuter avec l'interlocuteur de la ville de Sceaux, Monsieur Philippe LAURENT, de cette phase de mise en place. Je propose ainsi ma candidature à ce poste.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur HERTZ est candidat. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Oui donc je demande à nouveau à Madame BARBAUT et à Madame MAURICE si elles veulent bien procéder au bon déroulement du scrutin.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : votants : 30

Monsieur DONATH est élu avec 23 voix contre Monsieur HERTZ qui a obtenu 6 voix. Nous avons 1 bulletin blanc.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup pour votre confiance.

4. Approbation de l'octroi d'une subvention de surcharge foncière à la société I3F pour l'acquisition de logements locatifs sociaux sur un terrain 14-20, rue Auguste Demmler

Madame SPIERS présente le rapport

La SA d'HLM Immobilière 3F projette l'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux dans un immeuble à construire au 14-16, rue Auguste Demmler à Bourg-la-Reine, dont la programmation envisagée est détaillée comme suit :

- 6 logements en pleine propriété (2 PLUS, 2 PLAI, 2 PLS),
- 6 logements en démembrement de propriété (PLS) sur une durée de 17 ans,

Pour réaliser cette opération, dont le montant prévisionnel total s'élève à 1 457 813 € TTC (958 762 € pour les 6 logements en pleine propriété et 499 051 € pour l'usufruit des logements en démembrement), I3F a sollicité une subvention communale au titre de la surcharge foncière de 240 000 €, répartie comme suit :

- ⇒ 120 000 € pour l'acquisition des 6 logements en pleine propriété,
- ⇒ 120 000 € pour l'acquisition de l'usufruit des 6 logements,

La commune bénéficiera au titre de l'octroi de cette subvention de la réservation de 2 logements en pleine propriété.

En outre, la garantie de la commune pour l'ensemble des prêts à souscrire pour cette opération sera soumise ultérieurement au conseil municipal, sur la base des contrats de prêts signés. A ce titre, la commune bénéficiera de la réservation de 2 logements, dont 1 en pleine propriété.

Cette opération de logements sociaux contribuera à l'augmentation de l'offre de logements sociaux et à la mixité sociale sur la commune, dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat communautaire et de ceux de la ville en matière de logement.

Il est rappelé que cette surcharge foncière sera déduite de la taxe SRU. Cette opération n'a donc pas d'incidence sur les finances de la Ville.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions de surcharge foncière, d'un montant total de 240 000 € demandées par la SA d'HLM I3F pour la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, le maire adjoint délégué aux finances, à signer tous documents y afférents.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame GUENEE. Pas d'autres questions ? Je vous laisse la parole.

Mme GUENEE : Ma question porte sur les logements qui sont réservés à la Ville. J'ai déjà plus ou moins posé une question comparable il y a quelques temps, il semble que ce n'est pas la première fois qu'on entend qu'il y a mise à disposition ou que la Ville pourra gérer des logements sociaux. Je

voulais savoir comment ça se passait, quel était le nombre de ces logements qui revenaient à la Ville, si on peut le dire comme ça ; si ça rejoignait un autre pool ? Comment étaient utilisés finalement ces logements dont il est question, comment seront-ils utilisés ? Et apparemment il y a eu d'autres, est-ce qu'il y a eu une comptabilisation de ces logements ou est-ce qu'il y a une structure ? Si on pouvait avoir un éclaircissement sur ces logements.

Monsieur le Maire : Je propose à Madame KHALED qui est en charge de la gestion des logements sociaux de vous répondre.

Mme KHALED : Effectivement, lorsque nous participons au financement d'un programme de logements sociaux, traditionnellement on bénéficie d'une réservation à hauteur du financement qui a été octroyé. C'est ce qu'on appelle «le contingent du Maire» sur les programmes de logements sociaux. Lorsqu'un logement qui est contingenté sur le quota de la Mairie se retrouve vacant, le bailleur social déclare la vacance au niveau d'un système d'informations qui s'appelle « SYPLO ». Il s'agit d'un système unique pour la région Ile-de-France. La vacance nous est alors signalée et nous sélectionnons, parmi la liste des demandeurs en attente d'un logement, 3 dossiers qui répondent à des critères d'urgence ou à des critères de ressources, selon la superficie du logement, la typologie des pièces et selon également le montant du loyer. Nous avons plusieurs niveaux de logements sociaux, les PLAI, les PLUS et les PLS dont les ressources nécessaires pour s'acquitter du loyer ne sont pas les mêmes. Je ne connais pas le nombre total exact de logements contingentés Mairie, mais je pourrai vous communiquer ces chiffres lors de la prochaine commission où il est prévu de faire un bilan de l'année 2016 et précisément sur l'utilisation du contingent Mairie avec le nombre exact de logements. Par ailleurs, il y a une particularité dans le département des Hauts-de-Seine, car nous avons également la gestion déléguée du contingent du Préfet. C'est à peu près la même mécanique hormis le fait que ces logements sont destinés en priorité aux familles déclarées prioritaires par des commissions DALO, ou bien encore aux familles qui sont en particulière fragilité sociale. Ces critères sont énumérés dans le Plan Départemental d'Accès au Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Je vous donne ces quelques indications mais nous en reparlerons plus en détail et avec les chiffres exacts du nombre de logements, lors de la prochaine commission.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 30

UNANIMITÉ

5. Approbation de la convention à conclure avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur et de l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer ce document

Madame SPIERS présente le rapport

GrDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L. 432-8 du code de l'énergie, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Il s'agit du projet « Compteurs Communicants Gaz ».

Le projet « Compteurs Communicants Gaz » de GrDF a un double objectif. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La Ville soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits de bâtiments communaux afin de mettre en place le système de communication qui permettra la généralisation des compteurs communicants gaz. Les sites proposés sont les suivants :

- 1 boulevard Carnot (Mairie Annexe)*
- 43 avenue du Général Leclerc (Maison Dalpayrat)*

Les sites d'installation définitivement arrêtés feront l'objet d'une convention particulière définie en annexe 4 de la convention d'hébergement, après accord définitif avec GrDF.

La convention d'hébergement est conclue pour une durée initiale de 20 ans, correspondant à la durée de vie des équipements techniques, à compter de son entrée en vigueur.

GrDF s'acquittera d'une redevance annuelle de 50 euros par site qui sera revalorisée chaque année au 1^{er} janvier conformément à l'article 5.2 de la convention d'hébergement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télélevé en hauteur ainsi que les conventions particulières des sites d'installation, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame GUENEE.

Mme GUENEE : Il ne s'agit pas vraiment d'une question, je vais voter contre et je voulais expliquer pourquoi. Je dois dire que je suis militante écologiste donc je rencontre beaucoup de gens qui sont très réticents par rapport aux ondes et que dans ce milieu je suis plutôt quelqu'un qui est en réserve par rapport à cette réticence. C'est la double négation, c'est-à-dire je n'ai pas peur des ondes d'une manière totalement irrationnelle, simplement il y a des arguments qui ne me semblent pas inintéressants et donc je vais me faire un peu le porte-parole de ces contestations sur ce qui concerne tout ce qui induit des champs électromagnétiques. Concernant spécifiquement les installateurs pour le gaz, apparemment ce sont des appareils qui semblent faire l'objet du moins de contestations pour ce qui concerne tous ces appareils dits intelligents. Ceci dit, ils s'inscrivent dans une logique globale de télérelevés pour à la fois l'eau, eau chaude eau froide ; pour l'électricité, les relevés électriques étant Linky et semblant poser plus de soucis sur le plan sanitaire. Les industriels disent que les normes sont tout à fait respectées ce qui est tout à fait vrai, mais en général les normes sont toujours très optimistes par rapport à ce que souhaitent les associations et certains scientifiques. En plus, on nous dit que ce sont des émissions très ponctuelles mais c'est très ponctuel mais il y a énormément de monde donc ce n'est pas complètement insignifiant non plus. Et puis surtout, tous ces appareils qui se cumulent, ça fait des champs électriques qui se superposent. On parle de brouillard magnétique, brouillard électromagnétique, et ce brouillard est de plus en plus épais. Donc sur le plan sanitaire, je pense qu'à un moment donné, on risque d'avoir des soucis sur le long terme. Je voudrais reprendre ce qu'a dit l'ANSES, c'est l'Agence Nationale pour la Sécurité de l'Environnement et Sanitaire, « on notera que le déploiement des compteurs communicants, intervenant au moment où les objets connectés se multiplient, si cette tendance s'amplifie, la question de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques devrait être alors anticipée et systématisée dans cet environnement évolutif ». Pour résumer ma pensée, en plus sur le plan économique en Allemagne, ils ont fait marche arrière parce qu'ils se sont rendu compte que les coûts générés étaient très importants et que les consommateurs, puisque soi-disant c'est quand même dans leur intérêt qu'on fait tout ça, ne s'y retrouvaient pas, donc l'Allemagne a reculé ; il y en a toujours mais dans un champ restreint, ce qui d'ailleurs est à l'encontre de la réglementation européenne. Après, il y a aussi d'autres contestations pour ces appareils puisque j'ai dit que je parlais de ce compteur en particulier, mais comme il s'inscrit dans une logique globale de 4 compteurs, concernant ces 4 compteurs, faciliter les relevés, donc il y en a qui s'inquiètent d'intrusion dans la vie privée puisqu'on peut voir comment vivent les gens ; l'orientation des tarifs ira-t-il toujours dans le sens de l'intérêt du consommateur ; certains même craignent des piratages de données. Il y a encore d'autres arguments qui s'ajoutent à tout ça. Mais pour terminer ce que je voulais vous dire sur le plan sanitaire, je pense qu'il y a peut-être à terme des choses qu'il faudra garder et des choses qu'il faudra ne pas poursuivre parce que ce brouillard électromagnétique, au bout d'un moment ce n'est pas si sûr que ça qu'il n'ait aucun impact, et je pense qu'il faudra hiérarchiser parmi tout l'intérêt que ça présente sur le côté pratique, commode, et qualité de vie, les appareils ou les dispositifs que l'on conserve et ceux que l'on ne conserve pas. Et moi, ces télérelevés, je ne suis pas sûre que ce soit quelque chose d'aussi indispensable à la société. Je m'excuse d'avoir été un peu longue.

Monsieur le Maire : Merci Madame GUENEE pour ces précisions. Je rappelle que nous parlons des compteurs gaz, et non pas de l'ensemble des compteurs. Nous en parlerons certainement dans les prochains mois ou les prochaines années. Toutefois, je pense que nous rendons en l'occurrence un service à la population. En effet, la présence au domicile n'est pas nécessaire pour le relevé des compteurs, ce qui est beaucoup plus pratique pour les familles et de plus cela permet un meilleur suivi de la consommation. En ce qui concerne les champs électromagnétiques, là encore il s'agit d'un relevé d'une donnée par jour à une fréquence qui, je crois, se situe entre 500 et 600 méga, donc ce sont des fréquences proches de celles des portails de nos habitations. Quant au nuage électromagnétique, il y a peut-être un souci mais aucune étude sérieuse n'a démontré de réel danger,

de même que pour les ondes liées au téléphone et autres, depuis une quarantaine d'années. Je pense qu'on ne peut pas non plus systématiquement mettre en avant le principe de précaution parce que ce principe est aussi souvent un frein à l'avancement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 30

Pour : 27

Contre : 1 (Mme GUENEE)

Abstention : 2 (Mme MAURICE, M. BONAZZI)

6. Approbation de l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris pour le remplacement de deux chaufferies fioul par deux chaufferies gaz à condensation

Madame SPIERS présente le rapport

La prise en compte du changement climatique nécessite la mise en place d'une politique innovante au sein de la collectivité. Dans ce contexte, la Ville de Bourg-la-Reine a signé la Convention des Maires en février 2009. Suite à la signature de cette convention, la commune a réalisé son plan d'actions pour l'énergie durable qui décrit les moyens envisagés pour atteindre les objectifs de réduction des consommations et des émissions de CO₂, aujourd'hui validé par la Commission Européenne.

La Ville s'est fixée plusieurs objectifs et un plan de rénovation thermique a été élaboré, comprenant des travaux d'isolation, la rénovation des équipements thermiques (chauffage, ventilation, chaufferies, ...), la maintenance des équipements énergétiques, l'analyse des besoins en matière de chauffage et eau chaude sanitaire pour une réponse adaptée, site par site, une sensibilisation des acteurs concernés.

Dans ce cadre, le remplacement progressif des anciennes chaudières fioul a été initié en 2012.

Le remplacement des chaufferies de la Maison Dalpayrat et de la mairie annexe constitue le dernier volet du programme de rénovation des équipements thermiques. Les travaux d'amélioration énergétique visent le changement du matériel permettant la modernisation des installations de production de chauffage, des économies d'énergie conséquentes, sans pour cela diminuer le confort des occupants.

Calendrier de réalisation

Etude MOE / Etablissement DCE : Février 2017

Consultation+Notification Entreprise : Mars à Juin 2017

Travaux : Juillet-août 2017

Plan de financement

La Ville propose de solliciter l'appui de co-financeurs pour la mise en place de ce projet. La Métropole du Grand Paris offre ainsi une opportunité de financement, à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain.

Le coût estimatif du projet s'établit à 123.257 € HT, soit 147.908,40 € TTC.

La participation de la Métropole du Grand Paris s'établit à hauteur maximum de 61.620 €.

Au titre de la réserve parlementaire 2017, Monsieur Hervé Marseille apportera son concours financier à hauteur de 15.000 € maximum (enveloppe financière non encore définie au jour de la rédaction du présent rapport)

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour le remplacement de deux chaufferies fioul par deux chaufferies gaz à condensation auprès de la Métropole du Grand Paris, ainsi qu'auprès de tout organisme financeur, et à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur BONAZZI.

Mme THIBAUT : Je voudrais faire remarquer, puisque vous l'avez souvent fortement décriée, que la MGP n'est pas toujours inutile.

M. BONAZZI : C'est une remarque et une question, à l'évidence les technologies de gaz à condensation c'est mieux en rendement que le fioul par lequel on le remplace. Ce n'est pas non plus un saut dans l'inconnu, c'est juste passer, on est au niveau de l'art quand on change une centrale par ça, donc c'est bien mais n'importe quel citoyen fait ça, on n'est pas dans l'innovation majeure. Ce que j'aimerais quand on prend ce genre de décision, c'est aussi entendre parler de réduction de consommation par l'isolation et des efforts qui là sont des vrais investissements qui sont des alternatives. Parce qu'en vérité, on est, j'imagine, obligés de faire ces changements donc on le fait en prenant une chaudière qui est dans l'état de l'art, rien d'extraordinaire, est-ce qu'on fait un vrai effort au-delà de juste la nécessité en matière d'isolation ?

Monsieur le Maire : Une question de Monsieur FORTIN également ?

M. FORTIN : C'est juste une remarque, moi je suis très content que la Métropole du Grand Paris nous donne de l'argent, je suis juste un peu étonné que ça fasse partie de ses compétences, mais très bien, si on peut avoir des subventions pour les chaudières.

Monsieur le Maire : Les compétences entre la Métropole et le Territoire ne sont pas encore complètement transférées ni tout à fait définies. Aujourd'hui, nous savons que la métropole a cette compétence et donc nous cherchons les financements où il est possible d'en obtenir.

Par ailleurs, les chaufferies au fioul existantes fonctionnent encore et pourraient fonctionner quelques temps car elles ne sont pas en panne. On les remplace par souci de modernité et de développement durable. On réfléchit également à l'isolation, mais ultérieurement, car on ne peut pas tout faire en même temps.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 30

UNANIMITÉ

7. Approbation de l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de transformation de l'ancienne bibliothèque en espace de travail collaboratif, situé au 7 rue Le Bouvier à Bourg-la-Reine et autorisation à donner à Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

Madame SPIERS présente le rapport

Par délibération en date du 25 mai 2016, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, à signer le marché relatif aux travaux de transformation de l'ancienne bibliothèque en espace de travail collaboratif ainsi que tout document y afférent, avec la Société Briand SAS, déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 mai 2016 pour un montant de 1 055 690,70 €HT, pour son offre en solution de base avec les options 1, 2, 3 et 4.

Les ordres de Service (OS) n°1 puis n°2 donnant instruction à l'entreprise titulaire de démarrer respectivement l'installation de chantier puis l'exécution de leurs travaux tous corps d'état ont été notifiés les 22 juin 2016 et 22 août 2016. Les travaux ont été réceptionnés le 11 janvier 2017. Pendant la phase chantier qui a duré environ 6 mois, 2 OS liés à des travaux complémentaires ont été notifiés à la demande de la maîtrise d'ouvrage par la maîtrise d'œuvre à l'entreprise titulaire.

Les travaux supplémentaires et complémentaires sont dus à des adaptations mineures du projet, à des compléments de prestations indispensables dus aux impondérables pour un ancien bâtiment ainsi qu'à des travaux liés à des besoins nouveaux effectués à la demande du maître d'ouvrage, pour un montant total de 47 850,51€

Il s'agit aujourd'hui de régulariser l'ensemble de ces OS par voie d'avenant. Le montant de travaux supplémentaires, en plus values et en moins values, s'élève à 47 850,51 €HT, soit +4,5% du montant initial du marché de travaux.

Il est demandé au conseil municipal d'examiner l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de transformation de l'ancienne bibliothèque en espace de travail collaboratif, situé au 7 rue Le Bouvier à Bourg-la-Reine et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout acte ou document s'y rattachant.

Monsieur le Maire : Des questions ? Monsieur FORTIN, Monsieur BONAZZI.

M. FORTIN : Juste une remarque, c'est 48 000 € de travaux en plus donc ça fait 4,5 %, ce qui est à peu près dans les standards de ce qu'on a quand on fait des travaux. Simplement, quand on regarde après le Débat d'Orientation Budgétaire, on apprend aussi qu'on va avoir 400 000 € de taxes à payer pour la création de bureaux ; la question que je me pose, je commence à douter un peu de la rentabilisation financière de cette opération pour la Ville, d'autant plus quand on regarde un peu la convention qui est signée entre la Ville et l'organisme. La question que je me pose c'est combien d'années va-t-il falloir pour la Ville pour récupérer ses billes au moins et pour être peut-être bénéficiaire dans l'opération ?

M. BONAZZI : C'est presque la même, assortie d'un souhait, c'est-à-dire que quand on nous a présenté à l'origine l'opération sur le plan, alors il y avait un discours sur le travail « proche du domicile c'est bien, proche des transports » tout ça c'était le paragraphe habituel pour faire plaisir aux écologistes, et après il y avait un aspect économique. Et l'aspect économique, c'est on garde le patrimoine, très bien. Et après on a eu les chiffres, comme toujours il n'y a jamais de bonnes nouvelles dans les chiffres, ça c'est une mauvaise nouvelle qui arrive, pas très surprenante, mais j'aurais aimé qu'à la première présentation on inclut les aléas, les 5 % ne sont pas extrêmement surprenants quand on fait de la réhabilitation, et que quand on redonne une correction on nous rappelle l'histoire économique du calcul, ça tient en un petit tableau Excel pas très compliqué. Effectivement on s'aperçoit, on l'avait dit dès l'origine de ce projet, que là où ça nous était présenté comme une bonne affaire pour la Mairie, ce n'était probablement pas une bonne affaire, voire un peu de financements du public vers le privé parce que l'occupant va être un occupant privé. Et là, s'il y a en plus une nouvelle fiscale qui est une très mauvaise nouvelle, et je sais que ça n'est qu'une hypothèse à ce stade, on va vers quelque chose qui n'est franchement pas bon sur le plan économique. Après sur le projet, c'est un autre sujet. En fait, avec une délibération qui ne parle que du détail ponctuel, on n'a pas de recul.

Monsieur le Maire : Nous sommes effectivement dans le cadre d'un marché. Je rappelle, qu'au démarrage, on nous avait présenté un tableau financier équilibré. A ce moment-là, nous n'avions pas encore connaissance de la taxe sur les bureaux, qui n'a été votée qu'en décembre 2015. Nous n'avions pas non plus connaissance de la possibilité d'obtention de subventions. Je rappelle que nous avons eu des subventions de trois sources différentes : du Conseil Régional, de la Métropole du Grand Paris et de l'Etat. On pourra vous présenter ultérieurement l'équilibre financier de l'opération mais d'après le calcul que j'avais fait, on est aux alentours d'un retour sur investissement à environ 6 ou 7 ans. Monsieur RUPP, vous voulez préciser quelque chose ?

M. RUPP : Juste pour préciser ce que vous venez de dire Monsieur le Maire, nous avons tout de même de fortes subventions d'investissement puisque de mémoire l'Etat a accordé 340 000 € ; la Région 70 000 € et la Métropole du Grand Paris 100 000 €. Quand on fera le bilan économique de l'ensemble, il faudra aussi intégrer ces très importantes subventions en investissement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 30

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 6 (M. HERTZ, Mme GUENEE, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN)

III – FINANCES. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Daniel RUPP

1. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Ville de Bourg-La-Reine

Objet : Débat sur les orientations générales du budget 2017

Des contraintes financières lourdes suite aux mesures d'austérité de l'État et maintenant d'autres incertitudes avec la création de la Métropole du grand Paris

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans les deux mois précédant le vote du budget, il vous est proposé de tenir un débat sur les orientations générales

du budget. Il convient de préciser que le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer les orientations sur la préparation budgétaire, il ne donne donc pas lieu à un vote.

Sommaire du rapport

I) Contexte général : situation économique et la réforme territoriale	2
1.1 <u>Les Prévisions 2017: pas de rebond attendu (Sources INSEE)</u>	2
Pas de rebond robuste attendu	2
1.2 <u>L'inflation et pouvoir d'achat</u>	3
Pouvoir d'achat rogné (Sources INSEE)	3
II) Du fait de la contribution au redressement des comptes publics, le budget de Bourg-la-Reine restera tendu en 2017	5
2.1 <u>La baisse continue de la dotation globale de fonctionnement (PLF2017)</u>	5
2.2 <u>La contribution de la Ville au FPIC (source Cahb, Préfecture)</u>	6
2.3 <u>Les flux financiers avec la MGP et VSGP</u>	8
2.4 <u>Le coefficient de revalorisation, la fiscalité, la tarification</u>	9
III) Les effectifs	10
IV) Les futurs projets en fonction des contraintes budgétaires	12
4.1 <u>La sécurisation des bâtiments publics</u>	14
4.2 <u>La mise en accessibilité des bâtiments communaux</u>	14
4.3 <u>La dernière phase des travaux de restructuration de l'école des Bas-Coquarts</u>	14
4.4 <u>La Restauration de la Façade et de la couverture de la Villa St Cyr</u>	15
4.5 <u>La modernisation des équipements sportifs</u>	15
4.6 <u>Le projet de construction d'un nouveau bâtiment associatif</u>	16
4.7 <u>La restructuration du groupe scolaire Etienne-Thieulin La Faïencerie</u>	16
4.8 <u>Les Travaux d'enfouissements des réseaux aériens</u>	16
4.9 <u>Les Travaux de réaménagement des voies communales</u>	17
4.10 <u>Le développement des logements sociaux</u>	17
4.11 <u>Le projet de municipalisation des crèches</u>	17
V) Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)	18
VI) La structure de la dette	20

I) Contexte général : situation économique et la réforme territoriale

1.1 Les Prévisions 2017: pas de rebond attendu (Sources INSEE) ¹

Limitée à **1,2%** cette année, la croissance française n'arrive pas à retrouver les rythmes qu'elle connaissait avant la crise.

Après le Brexit, l'élection de Trump, la victoire du non au référendum en Italie, une nouvelle période d'incertitudes commence. Avec le risque que les agents économiques soient gagnés par un attentisme dont personne ne sait encore vraiment évaluer les conséquences... Mais, incertitudes ou pas, la France semble s'engluer dans un rythme de croissance loin de ceux qu'elle a pu connaître avant la crise européenne du début de la décennie.

En 2015, alors que l'alignement des planètes - euro, pétrole, taux d'intérêt - était on ne peut plus favorable, la croissance **du PIB français n'a pas dépassé 1,2%**. Pendant longtemps, les économistes - et même Bercy - ont pourtant cru que cette conjonction favorable de facteurs aurait permis à l'Hexagone de sortir la tête haute après les turbulences européennes... Mais aucun des moteurs de la croissance n'est nettement reparti.

Pas de rebond robuste attendu

Dans sa note de conjoncture de fin d'année, l'Insee annonce que l'économie française ne fera pas mieux cette année. Après le trou d'air du deuxième trimestre (le PIB avait alors reculé de 0,1%), l'Insee avait déjà revu une première fois, de 1,6% à 1,3%, son scénario de croissance pour 2016.

Cette fois-ci, l'institut **l'abaisse à 1,2%**, compte tenu d'une production agricole qui a souffert ces dernières semaines de la météo. Mais la mauvaise surprise de cette année vient certainement du commerce extérieur - qui a ôté 0,7 point à la croissance -, la France ne parvenant toujours pas à regagner des parts de marché à l'international.

Toujours selon l'Institut national de la statistique, un rebond robuste n'est pas attendu pour début 2017. La croissance pourrait progresser de 0,3 % au premier trimestre, puis de 0,4% au deuxième. Pour atteindre **1,5 % de croissance en 2017** - chiffre inscrit dans le scénario budgétaire de Bercy -, il faudrait une nette accélération sur la fin de l'année, de 0,6% chaque trimestre, alors que l'Insee prévoit 0,4%.

Certes, les exportations devraient repartir à la hausse sur la première moitié de l'année, «à la fois pour répondre à la demande des partenaires de la zone euro et du fait de livraisons aéronautiques à nouveau dynamiques», souligne la note de l'Insee.

Quant à l'investissement des entreprises, il retrouverait un peu de couleurs après une fin d'année 2016 décevante.

Les dépenses de consommation des ménages progresseraient **de 0,3%** sur chacun des deux premiers trimestres de 2017. Et leurs achats de logements poursuivraient la hausse entamée cette année (+ 0,6% par trimestre). Du coup, ces chiffres font dire au ministre des Finances, Michel Sapin, que «tous les moteurs sont allumés».

1.2 L'inflation et pouvoir d'achat

Le gouvernement a bâti le Projet de loi de finances pour 2017 avec une inflation modérée à +0,80%, après une inflation de 0,6% de décembre 2016 par rapport à décembre 2015.

Pouvoir d'achat rogné (Sources INSEE)

Mais le contexte, lui, n'est plus aussi bon. L'Opep (Organisation des pays exportateurs de pétrole) et onze pays producteurs se sont engagés à diminuer leur production de pétrole afin de consolider la remontée des cours. Or, qui dit rebond du pétrole dit hausse de l'inflation.

A priori, il s'agit d'une bonne nouvelle pour la Banque centrale européenne (BCE), qui s'efforce, sans grand succès, depuis deux ans d'atteindre son **objectif de 2% d'inflation**, avec sa politique monétaire très accommodante.

Mais, parallèlement, aucune revalorisation de salaire n'est enclenchée. «En d'autres termes, la

¹ INSEE Institut national de la statistique et des études économiques

hausse des prix va uniquement mordre sur le pouvoir d'achat et affaiblir la demande domestique. Avec pour conséquences une moindre demande et une activité réduite pour les entreprises tournées sur leur marché intérieur», commente le cabinet de conjoncture Xerfi.

La hausse du pétrole rognera également les marges des entreprises. Et elle aura des répercussions sur l'industrie, notamment sur des secteurs comme la chimie, exposés à la concurrence de pays comme les États-Unis où le coût de l'énergie est plus faible. Par ailleurs, les entreprises et les ménages - sans parler de l'État - devront faire face à **la légère hausse des taux d'intérêt**.

Comme une bonne nouvelle au milieu de ce tableau mitigé, l'emploi marchand continuerait de «progresser solidement d'ici mi-2017, encore soutenu par les dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois» (comme la prime embauche PME, le pacte de responsabilité...), souligne l'Insee.

En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement, pour atteindre 9,8% mi-2017 en France, contre 10 % à l'été 2016.

Aujourd'hui, «même avec 1,2% de croissance, on arrive à créer de l'emploi», note Dorian Roucher, à l'Insee. Jusqu'à présent, le seuil cité par les économistes pour faire baisser le chômage était évalué à au moins 1,5%.

1.3 Déficit public et plan d'économies (PLF2017) ²

Le projet de Loi de finances 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse des concours financiers caractérisée par :

Une accentuation de l'effort demandé aux départements et aux régions (maintien de la contribution au redressement des finances publiques et intégration de nouvelles dotations parmi les variables d'ajustement),

Une réduction de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal au regard de ce qui était initialement prévu.

L'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 milliard € mais les situations individuelles seront très significativement modifiées en raison du paysage intercommunal au 1^{er} janvier 2017.

Le déficit public (69,3 Mds€) passerait sous le seuil des 3% en 2017 et la croissance de la dette ralentirait. Les concours financiers aux collectivités locales sont une des principales explications de la limitation des dépenses globales de l'Etat.

Mais le Haut Conseil des finances publiques estime improbables les réductions des déficits prévues par le PLF 2017. Il considère que les prévisions de croissance du Gouvernement pour 2017 (1,5% chaque année) sont un peu élevées au regard des informations connues et supérieures à la plupart des autres prévisions disponibles.

En 2017, le Gouvernement maintient la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, en allégeant la part supportée par le bloc communal dont la contribution passe de 2,07 Mds € à 1,035 Mds € ce qui ramène la contribution globale des collectivités locales à 2,7 Mds€.

	2014			
Evolution en Mds €	-1,50			

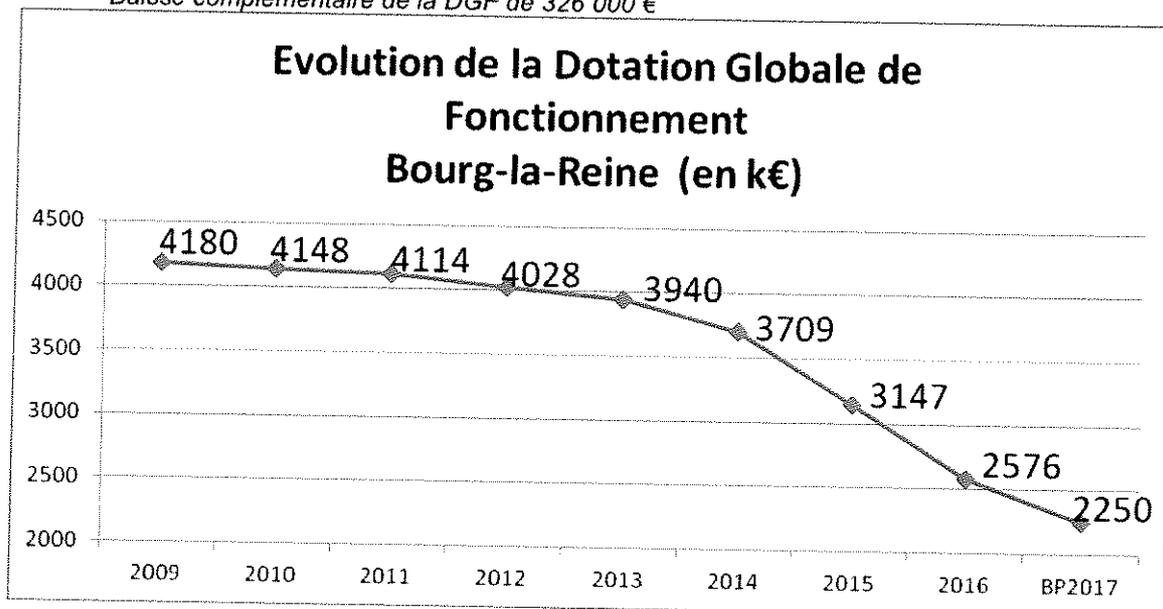
II) Du fait de la contribution au redressement des comptes publics, le budget de Bourg-la-Reine restera tendu en 2017

Afin d'atteindre ses objectifs en termes de réduction de l'endettement et du déficit publics ce qui permettra, à moyen terme, de ramener les comptes publics à l'équilibre structurel ; le gouvernement a souhaité que les collectivités territoriales participent, cette année encore, à l'effort de redressement des finances publiques.

² PLF 2016 projet Loi de Finances et Note de conjoncture de la Banque Postale nov.2015

2.1 La baisse continue de la dotation globale de fonctionnement (PLF2017)

Baisse complémentaire de la DGF de 326 000 €



La dotation de fonctionnement par habitant a baissé de 43% depuis 2013.

	2009	2010
DGF par habitant (insee) en €	209	207
		-1%

2.2 La contribution de la Ville au FPIC (source Cahb, Préfecture)

Le prélèvement de l'Etat pour le FPIC en 2016 était de 566 k€, estimé à l'identique au budget 2017

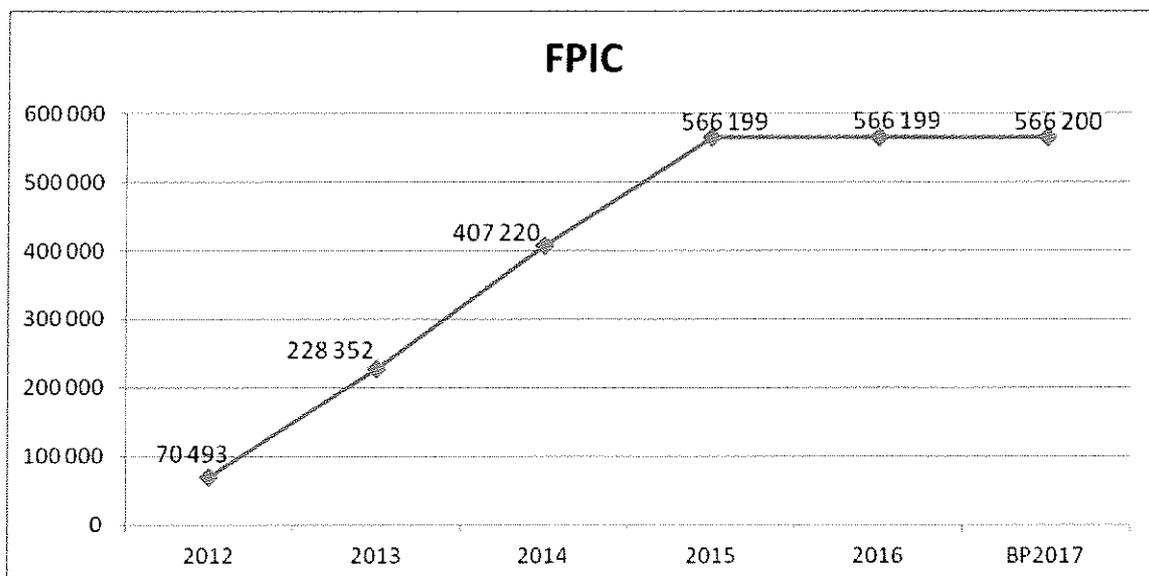
La contribution au redressement des finances publiques correspond à l'instauration d'une péréquation intercommunale au profit des villes moins favorisées.

Le Premier ministre a annoncé, en septembre dernier, renoncer à la hausse de 150 millions d'euros du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) prévue en 2017. Cette augmentation va effectivement être annulée afin de tenir compte des très nombreuses fusions d'intercommunalités, selon Maignon.

Créé en 2012, ce fonds sera ainsi maintenu à 1 milliard d'euros l'an prochain.

Après avoir limité la hausse du FPIC de 780 millions d'euros en 2015 à 1 milliard d'euros en 2016 (au lieu des 1,15 milliard d'euros initialement prévus mais reportés en 2017), c'est donc la deuxième année que le gouvernement agit sur la progression du FPIC.

En effet, la loi de finances pour 2016 avait déjà annulé sa progression à 2 % des recettes fiscales du bloc communal. La stabilisation du montant du FPIC, neutre pour les finances de l'État, est donc inscrite dans le projet de loi de finances pour 2017.



	2012	2013	2014	2015	2016	BP2017
Prélèvement FPIC BLR	70 493	228 352	407 220	566 199	566 199	566 200
Evolution		224%	78%	39%	0%	0%

=> Par conséquent, depuis 2012 la baisse totale cumulée des recettes de la DGF (dû à l'Etat) s'élèverait à -1 777 953 € (cela correspondrait à une hausse des taux d'imposition de +10%)

La perte depuis 2012, y compris avec la hausse du prélèvement FPIC est de 2 273 660 €

	2012	BP2017	Perte	
Dotation globale de fonctionnement	4 028 033	2 250 080	1 777 953	<i>perte en recettes</i>
Prélèvement Fonds de péréquation	70 493	566 200	495 707	<i>hausse des dépenses</i>
			2 273 660	

A ces pertes de dotations, s'ajoutent également des charges liées à des transferts de compétences. Une compensation de cette perte par une hausse d'impôt aurait conduit à une hausse de 13,5% depuis 2012.

Cette perte a, jusque là, pu être compensée par des gains de productivité et la diminution de l'épargne.

2.3 Les flux financiers avec la MGP et VSGP

Suite à la création de 2 nouveaux territoires au 1^{er} janvier 2016 : la MGP Métropole du Grand Paris et VSGP Vallée Sud Grand Paris (avec la disparition de la CAHB Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre), un fonds FCCT a été créé "Fonds de compensation des charges territoriales" au profit de chaque EPT "établissement public territorial" pour le versement des dotations.

Ainsi, en 2016, Bourg-la-Reine a versé dans le FCCT au profit de VSGP plus de 5 Millions € :

		(a)							
	produit TH 2015	produit TFB 2015	produit TFNB 2015	Total produits fiscaux					
BLR	3 175 327	490 685	870	3 666 882					

(c)+(d)			
Total part obligatoire+révisée	revalorisation LF2016	Total FCCT 2016 avec revalo LF16	tra
4 962 054	36 669	4 998 723	

Par ailleurs, la MGP a versé à la commune 1 124 689 € que la commune doit reverser au FCCT pour Vallée Sud Grand Paris. Bourg-la-Reine sert juste d'intermédiaire.

2.4 Le coefficient de revalorisation, la fiscalité, la tarification

Coefficient de revalorisation des valeurs locatives: bases fiscales

Concernant les bases imposables, la revalorisation forfaitaire cadastrale a été de 1,0% en 2016. Les bases fiscales auront en 2017 une revalorisation forfaitaire de **0,40%**.

Année	2007	2008	2009	2010					
Coefficient	1,018	1,016	1,025	1,0					

Les bases d'imposition ont été peu dynamiques en 2016 s'élevant à 85,5 millions d'euros, soit une hausse effective de 1.73% dont 1,0% en raison de la revalorisation forfaitaire des bases de la loi de finances 2016 et grâce à une hausse en volume de 0,73% (intégration de nouveaux logements).

La hausse en volume est estimée à 1,50%* au budget 2017 sur seulement les bases TH et sur une partie des bases TFB (foncier bâti des ménages) car 5,7 millions € de bases TFB des locaux industriels et commerciaux et le FNB (foncier non bâti) sont à uniquement +0,4%.

BASES FISCALES	base	
TH	46	
FB	38	
FNB		
Total Bases	85	
% d'abattement		

Les bases exonérées en TH taxe d'habitation s'élève à 2 710 k€, elles correspondent aux familles à faible revenu exonérées de TH en bénéficiant d'une réduction.

Sur 85 468 k€ de bases fiscales en 2016, les abattements de TH sont appliqués sur 14 094 k€ de bases (16%). Les taux d'abattement à Bourg-la-Reine sont au niveau maximum.

% d'Abattement	Général à la base				
BOURG LA REINE	15%				

Fixation des taux d'imposition :

La politique menée par l'équipe municipale, sur les 5 dernières années, a permis de stabiliser les taux d'imposition entre 2011 et 2016.

Pour rappel, en 2016 les taux d'imposition de la commune et de la Cahb (communauté d'agglomération des Hauts-de bièvre) ont été additionnés suite à la création de la MGP Métropole Grand Paris et du Territoire de regroupement VSGP Vallée Sud Grand Paris.

(a)	(b)	(a)+(b)	
Taux 2016 communal	Taux 2016 ex-CAHB	Taux global 2016	
15,15	6,87	22,02	TH
15,34	1,30	16,64	FB
13,20	1,85	15,05	FNB

Les ressources fiscales perçues en 2016 s'élèvent à 16 872 k€ dont 3,8 millions € reversés à VSGP Vallée Sud Grand Paris.

Dans l'attente de l'établissement exact du résultat de fonctionnement à fin 2016 qui serait reporté, à ce jour le déséquilibre est estimé à 500 k€ en 2017, il serait envisagé 3 possibilités :

Une hausse de la fiscalité

La recherche supplémentaire des économies

ou les 2 premières possibilités simultanément

La décision de l'équipe municipale dépendra des résultats de l'exercice 2016 à reporter sur le budget 2017 et la finalisation de la collecte des données pour 2017.

La tarification

L'augmentation des tarifs pour les prestations de la ville serait en moyenne de l'ordre de 2% à 3%, en fonction également du coût du service rendu, toutes charges confondues.

III) Les effectifs

Structure des effectifs (source : rapport sur l'état de la collectivité 2015)

REC 2015-effectifs au 31 décembre 2015

agents en position d'activité et rémunérés au 31.12.2015	519	parts	ETP	hommes	femmes	temps partiel
fonctionnaires	254	48,9%	248,75	87	167	
contractuels occupant un emploi permanent	27	5,2%	25,86	8	19	
agents occupant un emploi permanent	281	54,1%	274,61	95	186	13 femmes 1 homme
agents occupant un emploi temporaire	238	45,9%		91	147	
titularisations et stages au cours de l'année 2015	24			hommes	femmes	
agents titularisés	17			5	12	
en stage	7			3	4	
avancements et promotions dans l'année 2015	125			hommes	femmes	
avancement échelon	113			35	78	
avancement grade	12			2	10	
promotion interne	0					
agents handicapés sur emplois permanents	12	4%		hommes	femmes	
				2	10	
agents autre position statutaire	25					
congé parental	2					
disponibilité	21					
détachements	2					

Événements marquants en 2017 :

Le transfert des activités de la Caisse des écoles à la ville au 1er janvier 2017 augmentera la masse salariale de la ville de 11,5%.

L'impact des obligations statutaires est estimé à 1,8 % de la masse salariale dès 2017 (transfert "primes-points", revalorisation du point, reclassements indiciaires), auquel il faut ajouter le GVT de +1% (150 000 €)

Obligations statutaires = 270 000 €

130 000 € : transfert primes-ponts

90 000 € : revalorisation du point

50 000 € : nouvelles grilles indiciaires

Orientations dès 2017 :

Un projet de délégation du service entretien ménager des écoles élémentaires suite aux départs à la retraite en 3 ans.

L'intégration de crèches collectives départementales en 2018 sous réserve de la convention signée avec le département dans le but de privilégier l'accueil des jeunes enfants en crèche collective.

Prévisions 2017 :

La masse salariale augmenterait en 2017 par l'effet de l'augmentation statutaire prévue par la loi et malgré les efforts de gestion poursuivis, de 2,8 % selon les choix budgétaires exprimés. La Ville étudie la possibilité de contenir la masse salariale dans une enveloppe de 1,5%

La masse salariale de la Caisse des écoles en 2016 s'élève à environ 1 518 k€. L'intégration du personnel de la Caisse des écoles sur le budget Ville devrait amener la masse salariale à environ 14 800 k€

IV) Les futurs projets en fonction des contraintes budgétaires

Dans ce contexte économique difficile et suite à la forte diminution des concours de l'Etat, qui se désengage à tous les niveaux, la confrontation entre besoins et moyens contraints donne lieu à des arbitrages difficiles.

En 15 ans, les collectivités locales ont absorbé de nombreux transferts de compétences soit l'équivalent de 28 milliards d'euros en 2015. De plus, le principal concours financier de l'Etat fait l'objet depuis 2014 d'une forte baisse programmée jusqu'en 2017. Enfin, la réforme territoriale recompose le paysage institutionnel et politique de nos territoires.

Dans ce contexte, 2017 ouvre un nouveau cycle d'arbitrages financiers, qui porteront notamment sur le niveau et le type de dépenses locales, et qui ne seront évidemment pas sans conséquence sur leurs différents bénéficiaires (ménages, entreprises, associations,...).

Face à la confrontation entre les besoins d'infrastructures ou d'entretien et les contraintes financières, certains projets devraient être redimensionnés, reportés, voire annulés.

Les hypothèses du BP2017

Il s'agit ici d'établir la prévision budgétaire telle qu'elle résulterait d'une évolution maîtrisée des dépenses courantes, sans intégrer les résultats de fin d'année 2016, non connus avec exactitude à ce jour.

Voici quelques hypothèses prises pour estimer le budget 2017 et contrôler certains ratios obligatoires pour son équilibre général et légal.

En Section de fonctionnement, par rapport à 2016 :

Recettes de fonctionnement estimées à 31 millions € dont :

La dotation de l'Etat (DGF) s'élèverait à 2 250 000 € (en baisse de 326 200 € par rapport à 2016).
L'Attribution de compensation (ex-Cahb) resterait identique à 1 831 540 €.

La taxe additionnelle aux droits de mutation s'élèverait à 1 350 000 €
L'attribution d'un fonds du département est estimée à 150 000 €, comme au budget 2016.
L'intégration des activités de la Caisse des écoles se traduit par une quasi neutralisation des recettes de la régie unique Ville pour la partie « cantine, garderie, études ».

Dans cette conjoncture difficile depuis 2014, avec une forte pression sur les ménages, la Ville souhaiterait maîtriser ses taux d'imposition en 2017.

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales serait de 1,004 en 2017 (contre 1,01 en 2016) et l'augmentation physique des bases prévue serait de 1,015.

Le total des bases (TH, TF, TFNB) serait donc de 87 millions € engendrant des produits à hauteur de 17 millions € dont 3,8 millions € à reverser au territoire VSGP Vallée Sud Grand Paris.

La Ville recevra 900 000 € de la SEM92 au titre de la Zac de la Bièvre.

Dépenses de fonctionnement estimées à 31,5 millions € dont :

Le prélèvement pour le fonds de péréquation (FPIC) serait stabilisé à 566 200 €.

Le reversement de nos produits d'imposition à reverser au territoire VSGP Vallée Sud Grand Paris s'élèverait à 5 millions € y compris l'attribution de compensation de la MGP pour le territoire (opération neutre).

La subvention d'équilibre pour le CCAS resterait inchangée, à l'heure actuelle (423 900 €).

L'intégration des activités de la Caisse des écoles se traduit par une hausse de 2 343 000 € en dépenses section de fonctionnement (toutes charges comprises avec frais de personnel) et la suppression de la subvention d'équilibre qui s'élevait à 944 662 €.

Une nouvelle dépense serait à verser, à confirmer par l'Etat et la Région pour un montant de 400 000€ taxe de bureau de l'espace de travail collaboratif.

Le chapitre 011 des charges courantes de fonctionnement augmenteraient de 1% par rapport au réalisé 2016.

Il est envisagé de revaloriser de 1,5% la masse salariale par rapport au réalisé 2016. Y compris avec le transfert de la Caisse des écoles sur le budget Ville, les frais de personnel seraient de 14 889 k€.

Un déséquilibre de 500 000 € en 2017 s'établit entre les dépenses et les recettes.

Pour obtenir un ratio de RPI (ressources propres d'investissement) égal à zéro, s'il n'y a pas de hausse de fiscalité, il sera nécessaire de vendre entre 800k€ et 1000k€ de patrimoine, afin de couvrir l'épargne nette négative de -1800 k€ (aussi compensée par le FCTVA et les taxes d'urbanisme)

En Section d'investissement:

Une cession de bien immobilier est prévue pour la somme de 800 à 1000 k€ afin de respecter le ratio RPI qui doit être positif.

Une prévision de dépenses d'investissement nouvelles est estimée à 5 000 k€ en fonction des arbitrages.

Les reports de dépenses sur l'année 2017 seraient aux alentours de 2500 keur après vérifications et validation des engagements non soldés fin 2016.

Après prise en compte des amortissements des immobilisations (en recettes), la Ville devrait faire un emprunt nouveau de l'ordre de 4 à 5 millions €.

L'endettement début 2017 s'élève à environ 27,4 millions€ contre 28,6 millions€ en 2015, soit une baisse de 1,2 millions € mais il y a un report d'emprunt de 2,4 millions € sur l'exercice 2017.

Le Débat d'orientation budgétaire va consister à étudier les conditions pour essayer de maintenir les priorités sur la préservation d'un cadre de vie durable, la solidarité entre les Réginauburgiens, des services à la population répondant à leurs attentes et un niveau d'investissement assurant la mise en œuvre de notre programme municipal.

4.1 La sécurisation des bâtiments publics

Face à la vague d'attentats sans précédent que nous connaissons sur le territoire Français depuis 2015, des mesures supplémentaires de sécurité doivent être mises en œuvres dans nos bâtiments publics, et notamment nos écoles et nos crèches.

Afin de permettre cette sécurisation, la Ville réalisera ainsi des travaux de métallerie (rehausse clôtures, ajouts portails etc, ...), de contrôle d'accès et vidéophonie, ainsi que l'installation d'alarmes spécifiques « vigipirate ».

4.2 La mise en accessibilité des bâtiments communaux

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » voulait faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société. Elle a notamment fixé comme objectif la mise en accessibilité totale des Établissements Recevant du Public. Collectivités, commerces, professions libérales et plus généralement propriétaires d'ERP n'étaient pas prêts à cette date. L'Etat a alors accordé un délai supplémentaire à l'ensemble des acteurs par la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ainsi, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagé depuis 2016 dans son agenda Ad'AP, engagement contractuel et financier, au travers duquel la ville de Bourg-la-Reine doit réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP (environ 30 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1,5M€HT

4.3 La dernière phase des travaux de restructuration de l'école des Bas-Coquarts

La réforme des rythmes scolaires a obligé les villes à trouver des espaces pour organiser les Nouvelles Activités Périscolaires.

Concernant l'école des Bas-Coquarts, l'opportunité d'agrandissement de l'école s'est présentée au cours de l'été 2014, date à laquelle un logement situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment appartenant à la ville et attenant à l'école est devenu vacant.

Un projet global de réaménagement de l'école a donc été élaboré en concertation avec les équipes pédagogiques, les associations de parents d'élèves, les différents services de la Ville (périscolaires, scolaires, Shyre, techniques) pour permettre une mise en place plus opérationnelle des NAP, pour essayer de redonner de l'espace à cette école qui en manque et pour rénover certaines parties de l'école particulièrement vétustes (notamment sanitaires enfants).

Ce projet inclut 3 phases de Travaux, dont 2 déjà réalisées au cours des étés 2015 et 2016: la restructuration et mise en communication du logement attenant en salle d'activités, salle Rased/réussite scolaire, bureau Rased, l'extension à destination de salle des maîtres d'environ 14m² (actuellement la salle des maîtres cohabite avec la salle d'activité du périscolaire/NAP/TNI), la restructuration de la zone d'entrée pour intégrer un accueil périscolaire, un vestiaire pour les agents de la ville, un bureau de direction, le réaménagement de la zone cuisine pour intégrer un 2ème four, et un circuit propre/sale plus optimal, ainsi que le réaménagement du réfectoire (peinture, éclairage, faux-plafond acoustique etc..), la rénovation complète des blocs sanitaires enfants du RDC et du 1^{er} étage avec création de cloisonnettes pour préserver l'intimité des enfants, et la création de sanitaire PMR au RDC. la rénovation sol, murs, plafonds de certains locaux (sol préau intérieur, peinture du plafond floqué dans toutes les salles etc..),

La ville souhaite réaliser durant l'été 2017 la dernière phase de travaux :

la création d'un préau extérieur afin que les enfants puissent s'y abriter en cas de pluie, le réaménagement du parvis d'entrée de l'école (auvent, portail, clôture, éclairage etc..), le réaménagement de la cour (éclairage, sol souple etc...).

4.4 La Restauration de la Façade et de la couverture de la Villa St Cyr

Érigée entre 1920 et 1925, la Villa Saint-Cyr au 25 boulevard Carnot est devenue propriété de la ville en 1993. La villa Saint-Cyr a bénéficié lors de sa construction des techniques les plus modernes de son époque. En témoignent ses structures en béton armé et ses éléments moulés.

La Belle demeure, présente une façade en meulière de 400 m², et une surface de planchers de 800m². Elle offre un cadre agréable au milieu d'un immense parc verdoyant et arboré. Sur trois niveaux, elle accueille des salons de réception au rez-de-chaussée, une suite de pièces voûtées et une salle danse en sous-sol, ainsi que des salles de réunions et séminaires au 1^{er} étage.

La maison a subi le passage du temps et présente aujourd'hui de nombreuses dégradations, tant en façade qu'en toiture. Afin de préserver ce bâtiment important pour l'image et le patrimoine culturel de la ville, des travaux de restauration de façade et de couverture de la Villa St Cyr sont nécessaires.

4.5 La modernisation des équipements sportifs

Plus de 19 % des habitants pratiquent une activité sportive régulière au sein des installations de la ville. Pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique du sport, la ville prévoit la rénovation des équipements sportifs dans la continuité de la réfection de la toiture des tennis couverts réalisée au cours de l'été 2013, de la création d'un plateau multisports au stade, la rénovation du sol de la Halle des Sports en 2014 et la création de l'espace MUSCUL'AIR en 2016

En 2017, la ville projette de démarrer le remplacement du sol synthétique des terrains de foot du Stade (estimé à 400k€), ainsi que la modernisation des éclairages des terrains de Tennis Couverts (éclairage à Leds) chiffrés à 100k€ et poursuivra la mise aux normes des traçages dans les gymnases.

4.6. Le projet de construction d'un nouveau bâtiment associatif

La ville prévoit la construction d'un nouveau bâtiment pour le CAEL, une association favorisant le lien social et intergénérationnel. En effet, la MJC est actuellement implantée dans la villa Maurice. Or ce bâtiment est vieillissant et ne correspond plus au besoin de l'association.

Grâce à la création de ce nouveau bâtiment, l'association disposera de nouveaux locaux situés en centre ville, d'une surface de plancher de 2100 m² et d'une surface utile d'environ 1 600m². Durant l'année 2017, les études et diagnostics complémentaires seront réalisés pour un démarrage de travaux début 2018.

4.7 La restructuration du groupe scolaire Etienne-Thieulin La Faïencerie

La ville mène une réflexion sur le secteur de la « Faïencerie », incluant le groupe scolaire, le gymnase, la crèche Leclerc et les parcelles rue Thorelle entre l'accès au gymnase et le logement de gardien. Une étude de programmation urbaine est en cours. Elle est confiée à une équipe d'architectes-urbaniste, paysagistes et ingénieurs qui assiste la commune dans la définition et les modalités de mise en œuvre de ce projet. L'objectif est de prévoir un aménagement global et cohérent de cet îlot, incluant une offre d'équipements modernisés, des logements et des espaces publics de qualité.

Le projet de restructuration du groupe scolaire avait déjà fait l'objet d'une étude spécifique en amont. Le détail des autres éléments du programme seront affinés à la suite de l'étude urbaine.

4.8 Les Travaux d'enfouissements des réseaux aériens

L'enfouissement des réseaux permet d'améliorer la sécurité (risques d'avoir un conducteur à terre lors d'une tempête par exemple, risques importants lors des élagages), d'améliorer les capacités de transit (section plus importante en « enfouie »). Il permet aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants par la libération des trottoirs (poteaux bétons, bois) et la diminution de la pollution visuelle.

De plus les avantages financiers liés à ces enfouissements de réseaux sont conjoncturels : coûts pour la ville réduits de plus de 60 % en cas d'enfouissement avant fin 2019.

Toutefois, la priorité est donnée à l'enfouissement du réseau électrique en fil nu, non isolé et vétuste. Compte-tenu de l'âge du réseau en fil nu (plus de 50 ans).

C'est dans cet esprit que la Ville, en partenariat avec le SIPPAREC et ENEDIS, s'engage dans un programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux aériens (ENEDIS, France Télécom, Numéricable, Fibre numérique, Eclairage Public) qui devra s'achever en 2019 pour l'ensemble des voies présentant des réseaux avec fils nus électriques.

Ainsi, sur la période 2017-2018 sont prévus les travaux d'enfouissements des Voies à fils nus suivantes : avenue du Panorama, rue Le Bouvier, rue Caroline et rue Cécile Vallet (couplé avec la rénovation de l'éclairage public), rue de Dîneur, rue de Lisieux, avenue du Château, rue Carrière Marlé couplé avec la rénovation de l'éclairage public, rue Ferdinand Jamin.

4.9 Les Travaux de réaménagement des voies communales

La ville poursuit également activement ses travaux d'aménagements de ses voies communales notamment afin de favoriser la sécurité des piétons, et l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi en 2017 les réaménagements de la rue de la Fontaine Grelot et de l'avenue du Panorama seront commencés.

4.10 Le développement des logements sociaux

L'équipe municipale poursuivra son action de soutien au logement social en finançant le développement de ce type de logement, soit en construction neuve, soit en rénovation – transformation d'immeubles existants pour créer des logements sociaux.

La Ville a versé en 2016 une subvention de 61,7 K€ pour la réalisation de 6 nouveaux logements sociaux au 21, bd Carnot,

Par ailleurs, elle a voté l'octroi de plusieurs subventions pour le financement d'opérations de logement social, au 4, rue Brun, au 5, av Galois au 14-20, rue Auguste Demmler ainsi que la construction d'un foyer d'accueil médicalisé au 5, rue Ravon. Le montant des subventions à verser en 2017 s'élève à 669 K€.

En outre, la ville garantira les emprunts relatifs à ces opérations.

Le nombre de logements sociaux était de 1565 au 1^{er} janvier 2015, représentant un taux de 17,58 % du nombre de résidences principales. En application de la loi SRU, le montant brut du prélèvement était prévu de 154 K€ pour 660 logements manquants. Au 1^{er} janvier 2016, le nombre de logements sociaux était de 1592. Déduction faite des subventions versées par la commune au cours des 3 années précédentes pour la réalisation de logements sociaux, le prélèvement net était nul. En 2017, le montant du prélèvement net sera également égal à 0 €.

4.11 Le projet de municipalisation des crèches

La Ville de Bourg-la-Reine gère quatre crèches, pour un total de 165 berceaux, ainsi qu'un Relais Assistantes maternelles-auxiliaires parentales.

En outre, trois autres crèches, situées également sur le territoire réginaburgien, sont actuellement gérées par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, pour un total de 134 berceaux.

Une démarche de municipalisation de ces trois crèches est en cours à Bourg-la-Reine.

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil Départemental et la Ville signeront une convention, qui définira les principes généraux de la municipalisation et qui précisera les modalités de vente des terrains et bâtiments ainsi que les modalités de transfert de gestion et de mise à disposition des personnels départementaux.

La Ville et le conseil Départemental sont en cours de discussion sur le montant des dépenses d'investissement remboursées par le Département, afin de financer notamment les travaux à effectuer dans les crèches transférées.

En outre, la convention de municipalisation prévoit un remboursement intégral des dépenses de fonctionnement les cinq premières années suivant le transfert de gestion, puis une prise en charge progressive de ces dépenses par la commune, à hauteur de 10% la 6^{ème} année, puis 10%

supplémentaires chaque année jusqu'à la 15ème année. Au terme de ces quinze années, la Ville assumera donc l'intégralité de ces dépenses.

La gestion du personnel sera également progressivement transférée à la Ville, en fonction du statut que ces agents choisiront: mutation dans les effectifs de la Ville ou mise à disposition. Au terme des quinze années de la convention, l'ensemble du personnel sera entièrement géré par la Ville, soit environ cinquante personnes.

V) Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

La ville de Bourg-la-Reine possède une quarantaine de bâtiments. Le but du PPI dans les prochaines années est de :

Pour les bâtiments communaux :

résoudre les problèmes liés à l'âge et à la mise aux normes des bâtiments, en particulier :accessibilité, normes ERP, réglementation thermique, amiante, qualité de l'air (~250k€TTC/an) ; subventionnés pour partie par une réserve parlementaire.

améliorer la fonctionnalité des bâtiments : travaux sur les extérieurs de l'école des Bas-Coquarts (parvis, auvent, préau et sol souple de la cour)~ 250k€TTC en 2017 (subventionnés par une réserve parlementaire), création d'un accueil pour les familles au cimetière~ 250k€TTC cimetière, réaménagements des services administratifs pour un meilleur accueil du public.

Améliorer les sécurité des équipements publics : écoles, crèches etc...~200k€TTC en 2017,

Entretien et rénovation des équipements publics, notamment remplacement des sols sportifs (100k€TTC/an), restauration extérieure (2017) et la Villa St Cyr~200k€TTC (subventionnés par une réserve parlementaire), restauration du clocher de l'église (200k€TTC).

Programme de construction/Restructuration suite à la Municipalisation des crèches départementales (2019- 2023) : les travaux d'investissement seront à la charge du Département

Créer un nouveau bâtiment associatif en remplacement du CAEL~ 6600k€TTC de Travaux (2018-2019) et 1 160k€TTC d'études (2017-2019) ; subventionnés à hauteur de 3200 k€ par le Département

Le coût études et travaux global sera de 25 M€ pour 2017-2020 avec pour 2017 : 2,7 M€. Pour chacun des travaux, la ville fera appel à des subventions.

L'Etat versera également une subvention de FCTVA en année n+1 sur les travaux réalisés.

Pour les voiries, espaces verts et éclairages publics communaux :

La ville a actuellement 30km de voies publiques répartis en une centaine de voies.

Le montant de ce PPI est de 12 M€TTC sur 4 ans, dont environ 4M€TTC est financée par des subventions ou des prises en charge dans le cadre du contrat départemental, le STIF et d'autres dispositifs.

Pour définir ce PPI, les services de la ville se sont appuyés sur différents diagnostics, soit effectués par la ville, soit par des prestataires avec lesquels la ville travaille.

Ces investissements vont porter sur les types de travaux suivants :

L'enfouissement des réseaux aériens d'électricité, de télécommunication et l'éclairage public (1,1M€TTC entre 2017 et 2020): en plus des rues pour lesquelles des conventions ont déjà été signées entre la ville et SIPPEREC et/ou ENEDIS, les voies suivantes restent encore à enfouir au plus tard à fin 2019: rue Pierre Loti, avenue du lycée Lakanal, rue Varengue, rue Jean-Roger Thorelle, rue des Bruyères rue Pierre Langlade, et les rues Amoux et Aubouin couplées avec la rénovation de l'éclairage public. Toutefois, pour les autres voies comprenant des fils électriques torsadés plus récents, le partenariat avec le SIPPEREC et ENEDIS a été prolongé jusqu'en 2029 et permettra à la ville de bénéficier des mêmes avantages financiers. Les opérations d'enfouissement de ces voies pourront donc être programmées à partir de 2019.

Les aménagements urbains (2,8M€TTC études et travaux entre 2017 et 2019): 3 opérations importantes sont planifiées sur la ville : rue de la Fontaine Grelot, avenue du Panorama, rue André Theuriet. Les travaux prévus dans le PPI dans le cadre de ces aménagements urbains concernent la

rénovation des revêtements de chaussée et des trottoirs, la rénovation de l'éclairage public.

La première phase de la rénovation de la Place de la Gare (5500 k€TTC études et Travaux entre 2018 et 2019).

La place de la Gare est inscrite dans le contrat départemental 2017 – 2019 pour une subvention d'un montant de 2M€. Il est prévu également une subvention par le STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France)

Le projet dans sa 1ère phase d'aménagement sur le domaine public (hors terrains RATP), consiste à :

Replacer le piéton au centre de l'aménagement en créant une large traversée piétonne arborée entre le nouveau parvis et la rue René Roëckel (subventionné éventuellement par une réserve parlementaire)

Réalisation d'une véritable gare routière au plus près du RER, accessible à tous, notamment aux PMR

Avoir une gestion plus régulée des voitures particulières , créer des déposes minutes séparés des flux piétons et bus

Mieux accueillir les cycles en toute sécurité

La rénovation de l'éclairage public : ces travaux concernent la modernisation des équipements d'éclairage public, notamment dans le cadre des enfouissements des réseaux, le remplacement de matériels anciens et peu performants (mise en place de lampes LED).

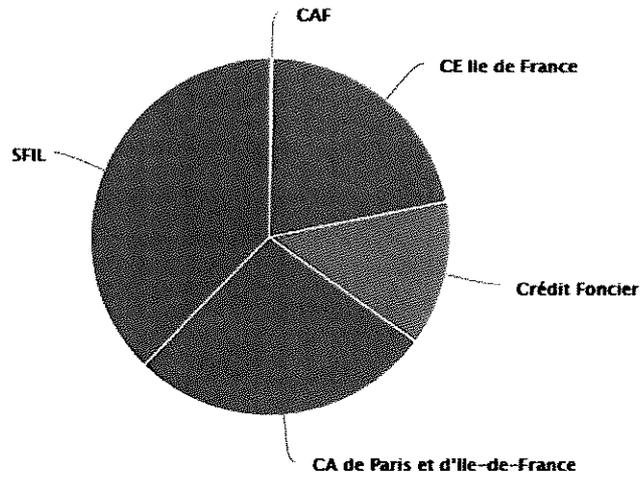
L'entretien des revêtements des chaussées et trottoirs, et des éclairages publics: les services techniques de la ville ont réalisé un diagnostic pour catégoriser l'état des chaussées et des trottoirs (neuf, bon, moyen, mauvais). Le budget annuel d'entretien est de 500k€TTC/an

VI) La structure de la dette

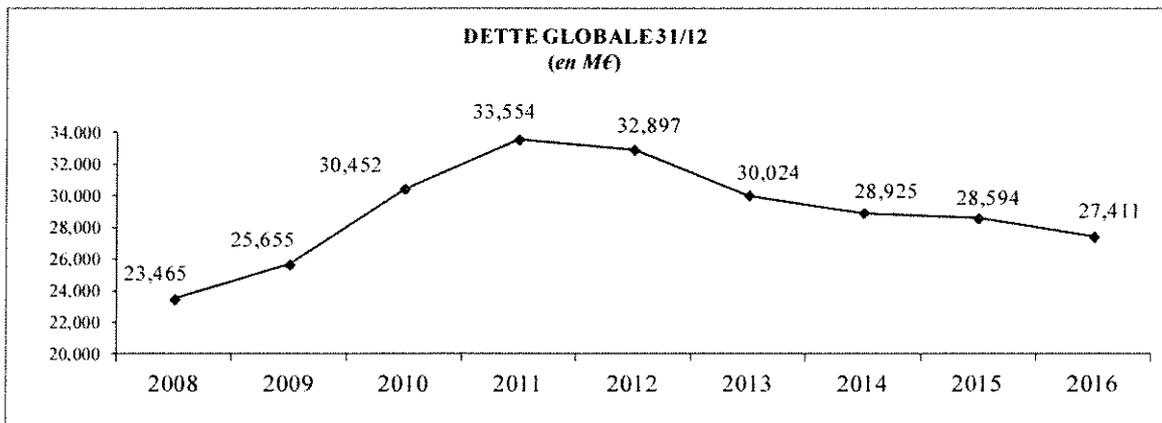
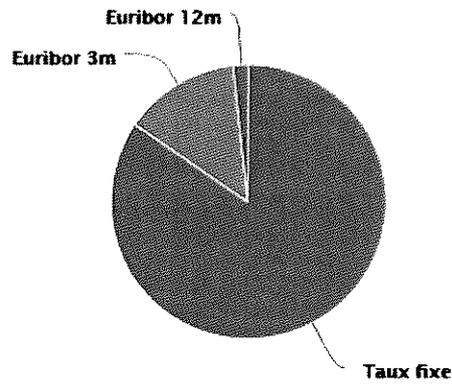
La dette est constituée de 19 emprunts auprès de 5 organismes et à 84,5% d'emprunts à taux fixe. L'endettement total à fin 2016 s'élève à 27 410,5 k€, en baisse de 1 183 k€ , après un emprunt de 1500 k€ première partie débloquée sur un contrat global de 3900 k€ signé avec le Crédit agricole. De ce fait, le solde de 2400 k€ de ce contrat pourra être débloqué sur les deux ans à venir et la somme sera reportée en recettes d'investissement sur le budget 2017.

Encours par banque	31/12/		
banque	enco		
Caisse d'Allocations Familiales	55		
Crédit Foncier	3 600		
Caisse d'épargne Île de France	5 922		
Crédit Agricole de Paris et d'Île-de-France	7 491		

Répartition par banque au 31/12/2016



Répartition par index au 31/12/2016



Le niveau d'endettement a baissé de 18% depuis 2011.

VII) Le niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Avec les hypothèses ci-dessus citées : L'épargne brute en 2017 s'élèverait à 1 162 k€ et l'épargne nette à -1 800 k€.

Recettes de Fonct yc recettes except. (hors opératio dont cession 2433k en 2014 puis recettes excep				
- Dépenses de Fonct (hors opérations d'ordre)				
= Epargne brute (recettes-dépenses hors op° d'oi				
- Remboursement du capital				
= Epargne nette (EB-remboursement du capital.				

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

M. RUPP : Je vais vous présenter le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2017. Tout d'abord, je parlerai du contexte de ce Débat d'Orientations Budgétaires sur un plan économique ; sur le plan des dotations de l'Etat ; des flux financiers avec le territoire ; des données fiscales ; des effectifs de la Ville ; de l'état de la dette et avec une présentation d'un plan pluriannuel d'investissement. Ensuite, je présenterai nos orientations pour le budget, en recettes de fonctionnement, en dépenses de fonctionnement, en recettes d'investissement et en dépenses d'investissement, avec un mot sur l'épargne brute. Et enfin, je parlerai des orientations pour équilibrer ce budget.

Tout d'abord, quel est le contexte économique par rapport à ce budget ? Les prévisions de croissance pour 2017 viennent d'être estimées par l'INSEE à 1,2 %. Je vous rappelle que pour 2016, les chiffres de l'INSEE viennent également de tomber, nous sommes à 1,4 % en 2016 alors que l'Etat avait prévu 1,4 % et je rappelle que dans la zone Euro, qui vient également d'être connue, la croissance a été de 1,8 % en 2016.

Pour la consommation des ménages, elle a augmenté de 1,8 % en 2016 et les investissements de 4,3 %. Au sujet du taux de chômage, l'INSEE prévoit que le chômage pourrait légèrement diminuer pour passer de 10 % à l'été 2016 à 9,8 % en 2017. Et enfin pour l'inflation, je rappelle qu'elle vient de s'établir à 1,4 % sur un an, alors que le projet de budget pour l'Etat prévoit une inflation de 0,8 %.

Quel est le contexte de la loi de Finances pour les dotations de l'Etat et les prélèvements de l'Etat pour les collectivités locales ? Vous savez que l'Etat a ce fameux plan triennal de 11 milliards d'euros échelonnés sur 3 ans de 2015 à 2017 ; les collectivités locales ont subi 3,67 milliards de dotations ou de prélèvements supplémentaires en 2015 ; la même somme en 2016, 3 670 000 000 ; pour 2017, la somme a été baissée d'1 milliard d'euros, elle est de 2 660 000 000 d'euros.

Qu'est-ce que ceci donne pour notre Dotation Globale de Fonctionnement ? La Dotation Globale de Fonctionnement va continuer à baisser, et elle baissera de 326 000 € en 2017. Je rappelle qu'en 2012 nous percevions 4 028 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement, pour 2017 il est prévu 2 250 000 €, c'est-à-dire une baisse en année pleine pour l'année 2017 de 1 778 000 €.

Le Fonds de Péréquation des charges intercommunales, qui était de 70 000 € en 2012, s'est établi à 566 000 € en 2015, il a été stable en 2016 et il sera stable en 2017 à 566 000 €. Toujours par rapport à 2012, si nous comparons, c'est exactement 2 273 000 € qui nous manquent ; les 1 778 000 € de DGF et les 495 000 € supplémentaires de prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des charges intercommunales.

Pour l'année prochaine, nous prévoyons des flux financiers identiques avec la Métropole du Grand Paris, pour un montant de l'ordre de 5 010 000 €. Pour les prévisions de nos bases fiscales, nous avons retenu une hypothèse et nous saurons si elle est exacte lorsqu'on recevra l'état fiscal courant mars. On a prévu une hausse en volume de 1,5 % de ces bases fiscales et de 0,40 % en valeur. C'est la loi de Finances qui a décidé de revaloriser de 0,40 % pour l'année prochaine. On peut d'ailleurs regretter ce chiffre quand on nous parle d'inflation prévisionnelle de 1,4 ou 1,8 % car avec un taux de 0,4 %, le compte n'y est pas pour l'évolution des bases fiscales. Compte tenu de ceci, nous prévoyons un produit fiscal de l'ordre de 17 millions à 17 100 000 €.

Au sujet des effectifs, le dernier document établi officiellement est le rapport sur l'état de la collectivité de 2015, pour lequel nous avons 519 agents en position d'activité. Parmi ceux-ci, 224 fonctionnaires, 27 contractuels occupant un emploi permanent et 238 agents occupant un emploi temporaire.

Quelle sera l'évolution prévisible de la masse salariale pour 2017 ? Tout d'abord, nous avons une évolution qui nous est aussi imposée par l'État, qui a créé un dispositif de prime-point. Cela signifie que des primes vont être intégrées dans les salaires, et engendrer notamment, une augmentation des cotisations aux différents organismes sociaux. Je rappelle qu'en règle générale, dans les collectivités locales, il y a très peu de cotisations sur les primes. Le point revalorisé au 1^{er} juillet 2016, pour 0,6 % et de nouveau revalorisé au 1^{er} février 2017 générera une incidence de 90 000 € supplémentaires pour notre budget. Enfin, de nouvelles grilles indiciaires sont parues, obligatoires pour la collectivité, dont l'effet est de 50 000 €. Et si nous ajoutons à ça le glissement vieillesse technicité, nous arrivons à une somme de 420 000 €. Donc nous devrions avoir une évolution de la masse salariale de 2,8 %. Nous nous fixons volontairement l'objectif de ne pas dépasser le chiffre de 1,5 %.

Au niveau de la structure de la dette, à la fin de l'exercice 2016, nous avons une dette qui est de 27 410 000 €. Nous avons un emprunt de report de 2 400 000 €. Nous avons effectué un emprunt en 2016 de 3 900 000 € et cet emprunt a été tiré à hauteur de 1 500 000 € en 2016. Notre dette est principalement une dette à taux fixe pour un montant de 84,5 %.

Quels sont nos investissements pluriannuels connus à ce jour ? Nous prévoyons des tranches annuelles de mise aux normes de nos bâtiments pour un montant de l'ordre de 250 K€ ; nous prévoyons une troisième tranche de travaux pour l'école maternelle des Bas Coquarts en 2017 pour un montant de 250 000 € ; nous comptons améliorer, car c'est indispensable aujourd'hui dans le cadre du plan Vigipirate et du contexte de terrorisme, la sécurité des équipements publics pour un montant de 200 000 € ; nous prévoyons également l'entretien et la rénovation des équipements, notamment le remplacement des sols sportifs pour un montant de 100 000 € ; des travaux de rénovation de façade de la Villa Saint Cyr pour 200 000 € ; et également la rénovation du clocher de l'église pour 200 000 €. Nous aurons un programme que nous ne connaissons pas encore aujourd'hui car il n'a pas été signé, concernant la construction-reconstruction de la municipalisation des crèches départementales. Enfin, la création du nouveau CAEL, programmée pour les années 2018 à 2019 mais qui générera des frais de maîtrise d'œuvre en 2017.

Pour la partie de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage, nous prévoyons la poursuite de l'enfouissement des réseaux aériens pour un montant de 1 100 000 € de 2017 à 2020 ; nous prévoyons des aménagements urbains, essentiellement la rénovation de 3 rues : la rue de la Fontaine Grelot programmée en partie l'année prochaine et sur 2018, l'avenue du Panorama et la rue André Theuriot. Nous aurons également la première phase de rénovation de la place de la Gare qui interviendra en 2018-2019, avec des frais de maîtrise d'œuvre et d'étude, en 2017.

Enfin, nous aurons, bien entendu, un programme de rénovation de l'éclairage public et d'entretien des chaussées et des trottoirs, lié à tout ceci, pour lequel il est prévu un budget de 500 000 € maximum, pour chaque année.

Pour notre budget, quelles sont les prévisions en recettes de fonctionnement, en dépenses de fonctionnement, en recettes d'investissement et en dépenses d'investissement ?

Pour les recettes de fonctionnement, nous prévoyons un montant, à ce jour, de 31 000 €. Je rappelle que ce montant a deux incertitudes. Tout d'abord, nous ne connaissons pas encore les résultats de l'exercice 2016. Je rappelle que la collectivité a jusqu'à fin janvier de chaque exercice pour mandater, émettre des titres de recette au titre de l'année passée, donc nous ne connaissons pas encore à ce jour les résultats de l'année dernière. Puis, nous ne connaissons pas les états fiscaux. Nous prévoyons, pour les recettes de fonctionnement, je le disais tout à l'heure, une DGF en baisse de 326 000 € à 2 250 000 €. Nous aurons toujours notre attribution de compensation du territoire à 1 831 000 €. Nous prévoyons une taxe additionnelle aux droits de mutation de 1 350 000 €. Nous aurons un produit fiscal de 17 100 000 € à taux constant. Enfin, nous intégrerons aussi les recettes de la Caisse des Ecoles pour un montant de 1 470 000 € plus les produits des services et les produits du patrimoine. Tout ceci nous donne un montant prévisionnel de recette de 31 millions d'euros. Pour la partie recettes, nous projetons d'augmenter les tarifs municipaux de 2 à 3 % en 2017, en tenant compte de l'évolution du coût de ces services.

Les dépenses de fonctionnement, à ce jour, sont estimées à 31,5 millions d'euros. Nous aurons le prélèvement du Fonds de Péréquation Intercommunal de 566 000 et nous reverserons les 5 millions à la Métropole. La subvention au CCAS resterait identique à celle de l'année dernière et nous intégrerons les dépenses de la Caisse des Ecoles. Concernant le chapitre 011 des charges à caractère général, nous prévoyons une augmentation de 1 % par rapport au réalisé 2016, soit 5 160 000 €. Les subventions aux associations et autres resteraient identiques. Il est envisagé de revaloriser de 1,5 % les frais de personnel qui s'élèveraient à 14 900 000 €. Avec les charges d'intérêt

de la dette pour 862 000 €, et les dotations aux amortissements pour 1 700 000 €, nous arriverons à un montant prévisionnel de 31 500 000 €.

En section d'investissement, nous prévoyons des dépenses et des recettes de l'ordre de 10 à 11 millions d'euros et une prévision de dépenses nouvelles d'investissement estimée autour de 5 millions d'euros en fonction des arbitrages qui restent à rendre. Les reports en investissement seront de l'ordre de 2 500 000 € et le remboursement de la dette en capital de 2 970 000 €. Avec la prise en compte des amortissements des immobilisations en recette, la Ville devrait procéder à un emprunt de l'ordre de 4 à 5 millions. Nous aurons également le fonds de compensation de la TVA pour 800 000 €. En recettes, j'ai déjà parlé de l'emprunt qu'il faut donc citer parmi les recettes. Nous aurons les opérations d'ordre pour 400 000 €, les subventions pour 600 000 € et 1 700 000 € de dotation aux amortissements. Nous devons céder comme je l'ai évoqué, 1 million d'euros pour avoir une épargne nette à l'équilibre, alors que dans le budget présent elle est en déséquilibre. Nous aurons également l'emprunt de report de 2 400 000 €. Donc au niveau de l'épargne dont je parlais, l'épargne nette s'élève aujourd'hui à 1 800 000 €. De ceci, il faut retirer nos recettes propres de la section d'investissement de 800 000 €. Ce qui fait que nous avons une épargne nette prévisionnelle de 1 million d'euros. Cela signifie que nous devons vendre du patrimoine pour 1 million d'euros, pour avoir un ratio à l'équilibre.

Quels sont nos principaux investissements projetés pour 2017 ? Nous prévoyons la sécurisation des bâtiments publics pour 200 000 €, la mise en accessibilité des bâtiments pour 200 à 250 000 €, la dernière phase de restructuration de l'école maternelle des Bas Coquarts pour 250 000 €, la restauration de la façade de la Villa St Cyr pour 200 000 €. Concernant les équipements sportifs, il y a plusieurs demandes : la réfection des deux terrains en synthétique pour un montant de 480 000 €, la rénovation de l'éclairage des tennis pour 100 000 € et la réfection du sol d'un gymnase pour 90 000 €. Précédemment, Madame SPIERS parlait du remplacement de 2 chaufferies pour 150 000 €. Nous prévoyons également des achats de jeux dans des écoles et le déménagement de la police municipale pour un montant de 50 000 €. Nous prévoyons 400 000 € pour les travaux de maîtrise d'œuvre du nouveau CAEL. Concernant la restructuration du groupe scolaire Etienne Thieulin - la Faïencerie, il n'y aura pas beaucoup de dépenses l'année prochaine sauf, peut-être, pour quelques études complémentaires. Nous prévoyons également 150 000 € de frais de maîtrise d'œuvre pour la première phase de l'aménagement de la place de la Gare et également des travaux au niveau de la voirie pour un montant maximum de 500 000 €. Au niveau du logement social, nous prévoyons d'affecter une somme de 670 000 € aux surcharges foncières.

Les grandes masses étant présentées, quelles sont maintenant nos orientations pour équilibrer ce budget ?

Nous constatons que les finances de la Ville se tendent d'année en année. Pour 2017, sans connaître les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement pour 2016 et sans avoir une connaissance précise de notre produit fiscal à taux constant, il manquerait de l'ordre de 500 000 € en fonctionnement d'où la nécessité de vendre 1 million de patrimoine en investissement pour avoir une épargne nette égale à 1.

Pourquoi cette situation ? C'est en raison de la baisse des dotations de l'Etat et des hausses des prélèvements. Je disais tout à l'heure que pour 2017 ça représente 2 273 000 €. Si nous avons cette somme dans le budget, je ne vous parlerais pas d'épargne nette négative ni de déficit de la section de fonctionnement et nous aurions des finances saines.

Plusieurs solutions s'offrent à nous maintenant : optimiser la gestion et poursuivre la recherche d'économies. C'est un travail qui est déjà effectué depuis plusieurs années et qui va se poursuivre. Il y a aussi la possibilité d'augmenter la fiscalité. Bien entendu, nous allons poursuivre notre recherche de subventions. Dès à présent, nous travaillons sur plusieurs domaines, notamment sur le transfert du ménage de différents bâtiments communaux pour le confier à des entreprises, ce qui nous coûterait moins cher. La réorganisation du service des sports est bien avancée. Nous avons aussi une étude sur la suppression de la serre, qui serait remplacée par l'achat de plant. Bien entendu, comme je l'évoquais précédemment, nous poursuivons la maîtrise des frais de personnel. Enfin, nous travaillons sur une optimisation de nos achats par le renforcement du rôle du service achats.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle vous présente simplement les sujets qui sont en cours d'étude.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP pour cet exposé. Je suppose qu'il y a un certain nombre de questions. 5 personnes. Madame THIBAUT tout d'abord.

Mme THIBAUT : En préambule, c'était peut-être pour qu'on soit très attentifs à votre présentation et si c'est pour ça c'est très bien fait, parce que vous avez cité tout un tas de chiffres qui m'intéressaient

beaucoup et qu'on ne voit pas du tout dans le document et qui n'ont pas été donnés à la commission. Alors je ne sais pas si c'est aussi parce qu'on en a parlé en commission que vous les abordez là, auquel cas je vous remercie. Sinon, je ne comprends pas bien pourquoi on voit apparaître...

M.RUPP : Ils ont été publiés hier et avant hier, vous avez pu le voir comme moi.

Mme THIBAUT : Je pensais que la tradition c'était qu'on ne se coupait pas. Mais maintenant si ça change, il n'y a pas de soucis, je veux bien le faire dans l'autre sens, j'aime bien le ping-pong plutôt que chacun parle de son côté.

Monsieur le Maire : Vous avez la parole.

Mme THIBAUT : Donc j'ai ma réponse, merci. Pour être d'accord avec votre présentation, il faut être amnésique et intellectuellement malhonnête. Personne ne pourra dire que nous n'avons pas joué notre rôle d'opposition constructive dans l'intérêt de notre Ville. Nous vous avons alertés d'année en année sur les risques que vous preniez avec vos choix, ou plutôt vos non-choix budgétaires, en critiquant votre vision de court terme et comment elle serait pénalisante pour le futur.

Il est malhonnête de se retrancher uniquement derrière les contraintes imposées par l'Etat ; elles sont certes réelles mais c'est votre politique, les arbitrages que vous n'avez pas faits quand il était encore temps, qui expliquent la situation actuelle difficile du budget de notre Ville.

En plus, la situation de 2017 est plutôt assez favorable en comparaison de 2016 : la baisse de la DGF s'infléchit à 326 000€, compensée aux 2/3 par la hausse des bases d'imposition ; le FPIC se stabilise en dépenses et les droits de mutation demeurent à leur haut niveau de 2016 en recettes ; enfin le budget bénéficiera encore de 900 000 € de reversement de la SEM 92.

Les éléments inacceptables, pour moi, sont la proposition de hausse des tarifs des services municipaux de 2 à 3 %, soit plus de 2 à 3 fois plus que l'inflation attendue ; c'est une hausse déguisée de la fiscalité qui ne touchera en plus que les usagers de ces services. C'est également ce coût de 400 000 € de taxe sur les bureaux qui, si elle se confirme, grèvera d'autant plus l'intérêt financier de l'espace de travail collaboratif que vous mettez tant en avant. Ce sont les conséquences du gel de la subvention au CCAS et de la compression de la hausse des frais de personnel à 1,5 % au lieu des 2,8 % prévisibles.

On devrait se réjouir de la mention d'un PPI, nous l'avons si souvent demandé. Mais on n'en a que le nom avec une présentation qui reste littéraire et des montants essentiellement sur 2017. Il est anormal de découvrir chaque année de nouveaux projets avec des montants loin d'être négligeables : pour 2017, 200 000 € pour la Villa Saint Cyr, 400 000 € pour les terrains de foot, alors que d'autres projets, présentés en 2016, disparaissent comme la salle multi-activités à la place de l'ancienne poste, ou sont relégués à la prochaine mandature comme la rénovation du groupe scolaire Faïencerie.

Ces 2 projets étaient pourtant des engagements de votre campagne de 2014 : page 8, vous parliez d'une école par mandat avec l'entière rénovation de l'école de la Faïencerie ; page 12, un espace multi-activités avec une nouvelle expérience de cinéma. L'engagement de la page 14 subira-t-il le même sort ? Je vous le rappelle : « maintien des taux d'imposition au même niveau pour les 6 prochaines années et poursuite de la stabilisation de la dette ».

Monsieur le Maire : Ensuite, Monsieur FORTIN.

M.FORTIN : Je vais faire plus court et je vais un peu redire ce que Madame THIBAUT vient de vous dire. En fait, même en commission on a toujours le sentiment quand on discute avec Monsieur RUPP que c'est toujours la faute de l'Etat. C'est vrai que quand on regarde un petit peu finalement à l'équilibre du budget, cette année on est plutôt bien. Le Fonds de Péréquation c'est le même que l'an dernier. Les droits de mutation sont aussi importants que l'an dernier, donc c'est plutôt une bonne nouvelle. Mécaniquement, comment on revalorise les bases via les impôts locaux, donc on va augmenter les prélèvements des impôts locaux, je crois qu'on avait calculé ça fait 230 000 € qui tombaient en plus par ce mécanisme. La DGF, la baisse elle est 2 fois moins importante que ce qui était prévu. Donc j'imagine que vous aviez fait déjà l'an dernier une prospective pour cette année et ça devait être pire dans votre prospective, enfin j'imagine puisque là c'est moins pire que ce que ça devait l'être, donc c'est même plutôt positif. Je ne comprends pas comment est-ce que vous gérez finalement et comment vous réfléchissez votre budget au fur et à mesure des années. Là, un peu la solution qu'on a, c'est finalement « bon on a un trou de 500 000, on va vendre pour 1 million d'actifs ». Mais finalement, à force de vendre ce qu'on a, à un moment on n'aura plus rien à vendre j'imagine. Ça c'est un peu la question qu'on posait d'ailleurs en commission, c'est finalement qu'est-ce qu'on a en patrimoine ? Qu'est-ce que la Ville possède ?

J'ai une deuxième remarque sur le PPI. Alors, on a la liste des projets et finalement le titre de la liste des projets s'appelle « Plan Pluriannuel d'Investissement ». Ce n'est pas ça un PPI. Donc 2 solutions, soit vous ne savez pas ce que c'est mais j'en doute mais sinon il y a des formations sur les finances

locales de la Ville, puisque c'est à minimum un tableau Excel avec l'année prochaine, dans 2 ans, dans 3 ans, voilà un peu les grandes masses financières ; ou alors vous vous moquez un peu de nous parce qu'on le réclame depuis des années, donc là vous avez mis le mot PPI sur un paragraphe, mais ce n'est vraiment pas ça un PPI.

Et puis troisième point, je reviens sur le projet qui a disparu, puisque l'an dernier on nous a parlé de cette salle multi-activités, qui devait être dans l'ancien bâtiment de la poste. Ça a même fait plusieurs pages dans le Bourg-la-Reine Magazine je crois l'an dernier au mois de mars, de mémoire. On nous disait qu'il y avait un investisseur anglais qui était prêt à faire tous les investissements, que ça allait être très rentable pour la Ville, que ça n'allait pas coûter pas grand chose et puis surtout que ça allait donner un cinéma dans la Ville. Et depuis l'an dernier, à ce même DOB, on n'en plus jamais entendu parlé et là il a complètement disparu de la circulation. Donc ma question c'est qu'est-ce que devient cette salle multi-activités qui a été présentée dans le journal de la Ville ?

M. HERTZ : Je suis un peu novice ici donc j'ignore qu'elle est la signification que l'on donne exactement au DOB mais je dois dire que je suis un peu déçu dans la mesure où je m'attends quand même à avoir non seulement des informations sur ce que tout le monde sait plus ou moins, à savoir la situation économique globale, mais surtout des informations sur les orientations de l'économie de la commune dans les années qui viennent et de l'orientation des finances dans les années qui viennent, et pas seulement pour 2017. Donc on a l'impression d'avoir une vision à court terme. Je ne redirai pas ce qui a été dit sur le PPI mais franchement, pour avoir fait des prévisions même à court terme, on est très loin de ce que pourrait être une véritable programmation des investissements. Et d'autre part, la logique sous-jacente, là on parle par exemple, donc on dit peut-être qu'il y aura des augmentations d'impôts ou peut-être pas, mais en tout cas on va augmenter les services de 2 à 3 %, ce qui, comme l'a dit Laure THIBAUT, représente un coût qui est nettement supérieur à l'inflation présumée. La question que je poserai précisément c'est quels sont les services qui vont pâtir de ces augmentations et bien entendu il est clair que ce n'est pas une orientation qui a ma faveur ou notre faveur, à savoir l'augmentation des services qui participent plus ou moins à une certaine forme de péréquation au sein de la commune. Autre question, la masse salariale c'est quelque chose en général qu'on peut prévoir de façon relativement précise, ça semble avoir été fait. Par contre, ce qui me paraît beaucoup plus imprécis, c'est la façon dont on va arriver à réduire cette augmentation prévue de 2,8 % à 1,5 %. Est-ce que ce sont des licenciements ou des baisses d'effectifs ? Est-ce que ce sont d'autres moyens ? On aimerait bien savoir à quelle sauce vont être mangés les effectifs de la Mairie.

Dernier point, au hasard du document, on apprend que la police municipale va déménager. Est-ce qu'on pourrait avoir des renseignements plus complémentaires sur cette information de déménagement ?

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Je vais faire plusieurs remarques, il se trouve que la tonalité générale est la même. Sur la manière dont les choses sont exposées, je pourrais commencer l'exposé de diverses façons mais Monsieur RUPP a dit une phrase qui m'a fait un petit sauter en l'air de ma chaise. « Les finances se tendent d'année en année ». Comme si on observait la météo et qu'on voyait que décidément il allait pleuvoir un peu plus cette année que les années suivantes. Ce ne sont pas les finances qui se tendent, elles ne sont pas acteur les finances, elles ne font rien du tout. Les finances, elles sont ce que vous en avez fait, et donc de fait, conformément à ce que Laure THIBAUT souvent et l'opposition générale a dit d'année en année, il n'y a pas de doutes, depuis peut-être 7-8 ans à peu près, il se passe ce qui est prévu. Parce que, ce sont des choix qui sont faits, c'est une gestion qui est la vôtre avec des décisions, vous contrôlez une partie des recettes et en tout cas une partie des recettes qui permettent d'équilibrer nécessairement les budgets et vous contrôlez les dépenses. Et alors ce ne sont pas les finances qui se tendent, c'est la gestion qui, d'année en année, montre ses résultats. Imaginez un chef d'entreprise, parce que parfois la droite aime à mettre les chefs d'entreprises en exemple, qui dira « les finances se tendent ». En général, il ne reste pas longtemps si elles se tendent trop.

Après, il y a dans la méthode et dans les expressions aussi le PPI effectivement. Jérôme FORTIN a dit « on se moque que de nous » mais ce n'est pas de nous dont on se moque, c'est de la population. Parce que ne pas dire à la population à travers ce document et à ses élus qui la représentent, et comme on aime à dire parfois de ce côté-ci de la table on représente plus de gens globalement que de l'autre, quel est le futur et comment ça se passe de façon financière, c'est effectivement un déni de la démocratie, un déni de ce qui est effectivement le débat. Là je reprends ce que dit Arnaud HERTZ, normalement il y a un débat, il y a de l'orientation, et il y a de la finance. Là il n'y a pas de finance, il y a un peu de comptabilité mais quand même à la louche carrée puisque les dépenses sont souvent égales à 200 000 €. Il n'y a pas vraiment de débat, bien qu'on aura certainement des réponses, et en

tout cas il n'y a pas d'orientation. Vous avez dit qu'est-ce qu'on fait quand les dépenses se tendent, il faut gagner plus ou dépenser moins. C'est assez trivial et c'est ce qu'on fait à la maison dans la saine gestion. Et là-dedans, pour gagner plus il y a la fiscalité, alors là on touche au sacro-saint dogme et annonce qu'il ne faut pas toucher à la fiscalité, donc en affichage on ne la touche pas et effectivement on la vend par petits bouts. C'est-à-dire que l'augmentation des tarifs, on nous dit augmentation de certains services à leur coût d'augmentation de 3 %. Qu'est-ce que c'est le coût des services pour la mairie ? C'est quand même essentiellement du personnel et après on va voir le personnel, qui lui devrait augmenter de 2.8 % mais non lui par la saine gestion il va arriver à n'augmenter que de 1.5 %. Quelle est la logique entre l'augmentation naturelle de 3 % des services qu'on va faire payer à la population, c'est du paiement de service public c'est donc une fiscalité insidieuse. Et de l'autre côté, la masse de la charge essentielle de la charge de la mairie qu'il y ait du personnel, qui lui ne va augmenter que de 1.5 %. Il n'y pas beaucoup de cohérences et d'évidences dans tout ce qui est présenté. Ça c'est pour les chiffres. Sur le sujet de l'orientation, on ne dit pas l'introduction, alors c'est très bien d'avoir effectivement les généralités de l'INSEE, je l'ai demandé il y a des années maintenant on nous dit que c'est l'INSEE qui nous donne ces chiffres-là. Ils ne sont pas vraiment contestables puisque justement ils viennent de l'INSEE. Par contre, ce qui n'est pas du tout dit et ça doit être ça en liminaire, c'est quelles sont les priorités de la Ville, c'est ça l'orientation budgétaire. Vous représentez les adjoints, chacun a une fonction, il y a quelqu'un qui s'occupe de la culture, quelqu'un qui s'occupe du social, quelqu'un qui s'occupe de la culture etc. Lequel de vous a gagné en budget, lequel de vous a gagné, a perdu ? C'est ça l'orientation budgétaire. C'est, je pense que par exemple en Agenda 21 on va vraiment mettre le paquet sur l'environnement, donc à ressource constate on va baisser telle chose et on va augmenter telle autre. Quand l'Etat présente son budget on dit, l'Allemagne par exemple ils vont augmenter d'un point la Défense parce que c'est important. Ça c'est un choix politique, il est annoncé, et après la traduction budgétaire. Ici les choix politiques, on ne les voit pas. On a un énoncé en liste à la Prévert, donc on va faire ci, on va faire ça, tiens, le toit de la villa Saint-Cyr fuit on va remplacer le toit, tiens le sol du stade est un petit peu abîmé on va remplacer le sol du stade etc. Mais on n'a en rien la présentation des arbitrages, la présentation des priorités, et ce qui s'appelle l'orientation. Donc on n'a pas ce qu'on doit avoir.

Dernier point, je reviens sur des considérations de gestion. On a eu un jour vent en commission d'un chiffre qui était surprenant et effrayant, à savoir qu'il y aurait, et encore une fois je n'ai absolument pas les sources sous les yeux, un absentéisme équivalent à 30 ETP à la mairie. Ça c'est un chiffre massif, s'il est vrai, et là on a vraiment un élément de gestion majeur. Parce que 30 ETP c'est quelque chose comme un peu plus de 10 % des effectifs et c'est complètement hors normes par rapport à ce qui peut se passer classiquement dans n'importe quelle entité et je n'irai pas dire que la fonction publique est pire que le reste. C'est une vraie question à laquelle j'aimerais bien une réponse. Est-ce que ce chiffre est vrai, est-ce qu'on peut l'avoir, est-ce qu'il est traité ou en cours de traitement ? Et ça ce serait un élément décisif.

Deuxième question que j'ai souvent posée et j'ai peut-être mal lu mais je n'ai pas vu ça non plus dans les orientations, c'est l'adaptation des ressources à la mission. Encore une fois, on sait que le mille-feuille français change, je ne vais pas dire autre chose, donc les missions qui sont dévolues à la mairie et qui se traduisent dans le budget changent aussi. Comment est-ce qu'on pourrait rendre lisible aussi pour la population, pour les élus, le fait que comme la structure des décisions et des responsabilités change, ça doit avoir une traduction budgétaire ?

Et puis après, j'ai 2 petites questions ponctuelles, une parce que c'est mon métier, je suis très surpris quand même de la valeur 200 000 € pour mettre en sécurité les bâtiments. Je ne sais pas ce qu'on met comme équipements mais ça me paraît beaucoup. Je fais des devis là-dessus régulièrement. Une dernière question qui était une de nos conclusions de la commission, on vous avait demandé, effectivement on va vendre les bijoux de famille pour boucher les trous, combien a-t-on de bijoux ? En combien d'années on n'aura plus rien ? Parce que là c'est 1 million. Je voudrais savoir combien d'années on tient.

Mme GUENEE : La diminution des dotations de l'Etat, je ne nie pas que ça pose des problèmes mais la Mairie a augmenté énormément son endettement aussi parce que pendant longtemps l'endettement était faible, ce qui pouvait être une bonne chose en apparence les impôts peu élevés, mais très peu d'investissements ont été faits. Donc maintenant ça s'accélère, il y a des bâtiments qui ont besoin d'être réparés, on parle des toitures. A attendre toujours le dernier moment pour faire les choses, il se trouve que beaucoup de choses arrivent en même temps, plus sur le plan politique le sentiment que la population change, donc il faut aussi proposer d'autres choses, on a construit une médiathèque. Je pense que la diminution des dotations de l'Etat n'explique pas tout. On fait aujourd'hui les frais de peut-être une gestion antérieure qui était trop ou pas assez dans l'investissement, qui était trop à vouloir limiter les dépenses. On parle du plan pluriannuel, effectivement, j'ai tout ce préambule

d'introduction, c'est parce qu'il y a un investissement qui devrait être fait par toutes les communes, c'est la rénovation thermique des bâtiments. Donc là, je vois qu'il y a prévu dans les projets : résoudre les problèmes liés à l'âge et à la mise aux normes des bâtiments, en particulier accessibilité, normes ERP, réglementation thermique etc. Là, on fait mention de réglementation thermique mais je ne sais pas en quoi ça consiste. Enfin pour 250 000 € pour faire tout ce qui est annoncé, je pense que c'est un film. Alors je rappelle que dans l'Agenda 21, la Ville voulait réaliser les diagnostics thermiques, c'était son premier objectif, lutter contre le réchauffement climatique. Donc je lis « la Ville a pour objectif de rénover ses équipements et bâtiments les plus énergivores pour diminuer sa propre consommation d'énergie. Bourg-la-Reine a donc lancé en 2009 des démarches de diagnostics énergétiques et thermiques pour les bâtiments municipaux, afin d'étudier les marges d'actions et leurs possibilités de rénovation. A partir des connaissances des points forts et points faibles de chaque bâtiment, ainsi que des retours sur investissement – je pense que ça sous-entend les économies qu'on peut obtenir – la Ville est alors en mesure de programmer des investissements, des rénovations à réaliser d'ici à 2020 ». J'ai eu l'occasion de le dire lorsqu'il a été question de l'Agenda 21 cet automne, cette première action a disparu. Alors, elle a disparu, on nous a dit parce qu'elle rentrait dans le cadre du contrat de la chartre des Maires, je ne me souviens plus du libellé précis. On nous a dit qu'il y avait un bilan puisqu'on a fait remarquer qu'il y avait un bilan de demandé dans ce cas-là et on nous a dit qu'il y avait des bilans qui ont été faits, on les a demandés, on ne les a jamais eus. Finalement, ces budgets tendus font que, apparemment, la rénovation des bâtiments n'apparaît nulle part, donc est-ce que ça va apparaître l'année prochaine ? C'est une des victimes on va dire de la situation. On peut le regretter et ça rentre vraiment dans le cadre d'un projet à long terme, donc quand est-ce qu'on démarre ?

Monsieur le Maire : Monsieur RUPP va répondre à l'ensemble de vos questions et je compléterai ses réponses si nécessaire.

M. RUPP : Tout d'abord, pratiquement tous les intervenants ont signalé qu'il n'y avait pas que les contraintes de l'État mais aussi les baisses de la Dotation Globale de Fonctionnement et la hausse des prélèvements, pour justifier nos difficultés. Je me permets de vous le redire et je vous le démontre par les chiffres. Si nous avions cette année les 2 274 000 €, nos finances seraient saines et non tendues, pour reprendre le terme employé précédemment. J'ai fait le calcul, de ce que la Ville a perdu ces quatre dernières années, par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et par la hausse du Fonds de Péréquation Intercommunal, et la somme s'élève à 6 500 000 €. Les chiffres, je ne les invente pas. Il vous suffit de les reprendre et de faire les additions pour chaque année. C'est colossal. Nous avons subi une saignée. Les collectivités locales viennent de connaître une véritable ponction et ce que je dis n'est pas partisan. En effet, tous les maires de France, à travers l'Association des Maires de France, le disent et le regrettent. Il ne s'agit pas que d'un point de vue d'une ville dite d'opposition. C'est un sentiment assez partagé.

Concernant la question sur le groupe scolaire de la Faïencerie, vous avez souligné que notre programme était de rénover un groupe scolaire par mandat. Vous avez pu constater que nous avons fait un effort particulier pour l'école maternelle des Bas Coquarts où nous avons prévu pour cette année la troisième tranche de travaux. Ce groupe sera ainsi remis aux normes. Quant à la question de l'école de la Faïencerie, vous avez pu constater également que la Ville avait évolué sur ce sujet. En effet, une étude d'aménagement de l'ensemble d'un îlot, avec un aménagement urbain du quartier vous a été présentée et n'a plus rien à voir avec le projet initial de démolition et de reconstruction de l'école. Effectivement, il est vrai que ce projet va prendre un peu plus de temps mais ensuite les habitants du quartier seront satisfaits de pouvoir disposer d'un endroit calme, avec de nouveaux équipements publics, des crèches, des espaces verts et des lieux de promenade. Ce sera beaucoup mieux qu'une simple démolition et reconstruction d'une école. Donc je me félicite, encore une fois, de notre résolution de faire évoluer ce projet.

Vous vous demandez ce qu'on a en patrimoine ? Aujourd'hui, vous savez que la Ville a acheté la résidence hôtelière au 3 avenue Galois. Par ailleurs, la Ville possède encore un terrain rue des Rosiers à côté de la construction du nouveau CAEL. De plus, lorsque le CAEL déménagera nous aurons les terrains du CAEL actuel. Nous avons également un pavillon avenue Theuriet. Donc, comme vous pouvez le constater, la Ville ne manque pas de biens, pour valoriser ses actifs dans les années à venir.

Concernant la PPI, c'est la réalisation de notre programme. Nous allons mettre tout en œuvre année après année jusqu'en 2019, pour réaliser nos projets prévus dans notre programme, que vous pouvez voir dans les documents que je vous ai fournis. Sur la question des tarifs, vous dites que la hausse est trop forte. Tout d'abord, je ne sais pas si j'ai bien été compris. J'ai parlé d'une hausse de 2 à 3 %, je n'ai pas dit 3 %, j'ai dit de 2 à 3 % et j'ai précisé, en fonction de l'évolution des coûts des tarifs. C'est-

à-dire que lorsque nous étudierons une hausse de tarifs, nous regarderons de combien le coût du tarif a évolué. Par ailleurs, il ne vous a pas échappé que l'inflation, actuellement, s'accélère par les derniers chiffres cités. Nous sommes à 1,4 % en France. L'inflation a fortement augmenté. D'ailleurs, vous savez que le souhait de la Banque Centrale Européenne est de porter cette inflation à 2 %, ce n'est donc pas le fait du hasard si l'inflation augmente. Vous parlez également de la masse salariale et de votre action volontariste de la porter de 2,8 à 2,5 %. Je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, de vous dire précisément comment nous allons opérer. Nous y travaillons et ce n'est pas une approche nouvelle. Tout à l'heure, j'entendais certaines personnes nous dire «vous devez vous adapter, vous découvrez maintenant la réalité». Non et d'ailleurs je vais prendre l'exemple de la Caisse des Ecoles et du CCAS de l'année dernière. Nous avons réussi, sans baisser la qualité du service, à avoir une masse salariale réduite de 0,2 %. Tout ceci n'est pas le fruit du hasard, nous nous interrogeons sur le fonctionnement du service lorsque des agents partent et quand on doit les remplacer. L'approche d'économie n'est pas une approche nouvelle, c'est une approche que nous menons jour après jour. Concernant la question sur l'absentéisme, je ne suis pas en mesure de vous répondre car je n'ai pas le document mais les chiffres me paraissent très sincèrement élevés. Nous regarderons avec Madame LANGLAIS ce qu'il en est précisément.

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour toutes ces précisions apportées aux questions posées. Concernant la taxe sur les bureaux, je rappelle que c'était quelque chose d'inattendu et que la négociation n'est pas terminée. Nous tenterons tout pour ne pas payer cette taxe. D'ailleurs, nous avons quelques pistes mais sans certitude qu'elles aboutissent.

Vous avez posé une question sur l'espace multi-activités. Globalement le projet n'est pas abandonné, mais nous avons eu des soucis avec l'acteur qui devait intervenir. Nous n'avons pas pu conclure avec lui, mais cela arrive parfois. Ce que je peux vous dire par contre, c'est que la poste vient d'être louée à la BNP pour 12 ou 18 mois, le temps que la banque réalise la rénovation de ses locaux. Cela nous donne un peu plus de temps pour réfléchir au devenir de ce centre. En effet, le centre de tri est toujours présent alors que nous pensions qu'il allait déménager rapidement mais l'échéance est repoussée à plus tard.

Ensuite, nous avons parlé d'achat et de vente de bâtiments. Je rappelle, comme l'a dit Monsieur RUPP, que nous achetons en fonction des besoins de la population. Nous avons acheté la résidence au 3 avenue Galois, un commerce, et nous revendons ce qui n'a plus d'utilité pour la Ville ; c'est une pratique courante dans la structure financière. Vous avez pu remarquer que la dette avait baissé en 2016. Je vous rappelle que nous avons une dette faible, comparativement aux communes voisines, qui ont souvent le double. La ville d'Antony a 130 millions de dettes et je ne parle pas de la dette de la Ville de Bagneux, qui dépasse l'entendement.

Je souhaite revenir également sur les services. Certes, effectivement, les coûts nous guident pour la facturation de ces services mais c'est avant tout la valeur apportée aux riverains, on essaie d'évaluer la valeur que chaque service apporte aux riverains et je vous assure qu'on essaie d'être le plus équitable possible. Vous savez qu'il n'y a pas de relation directe entre valeur et coût. Une comparaison avec les autres villes est également effectuée.

Puis, à propos de la question annexe concernant la police municipale. Effectivement, leurs bureaux vont déménager place Condorcet dans les anciens locaux de la police nationale, qui tiendra une permanence, une fois le déménagement effectué. Je pense que nous amenons un service de proximité à nos riverains, car il est peu probable, qu'il y ait à nouveau un bureau de police dans la ville, dans la mesure où une nouvelle réduction de 7 ou 8 bureaux de police est prévue sur le département des Hauts-de-Seine, dans les années à venir.

Concernant les recettes, je crois que nous avons fait un énorme effort au niveau de l'obtention des subventions. Nous allons d'ailleurs en parler au point suivant.

Ensuite, concernant les impôts, pour vous donner quelques précisions, je vous rappelle que la conjoncture actuelle est difficile pour toutes les familles et que notre objectif est de pénaliser le moins possible les ménages. J'estime que nous sommes courageux car, aujourd'hui, augmenter les impôts est la solution de facilité. Je ne dis pas qu'on n'y sera pas obligé, on verra comment la situation évolue, mais pour le moment, je souhaite que cette municipalité fasse preuve de courage et je vous assure que sur les axes d'économie, de services, de recherches de subventions, nous déploierons toute notre énergie et notre courage car nous aimons les solutions difficiles.

Concernant la rénovation thermique des bâtiments, bien-sûr que nous y pensons, nous envisageons même de grands progrès mais il est un peu tôt pour en parler aujourd'hui. Voilà ce que je voulais ajouter.

Je vous remercie de prendre acte de cette tenue du Débat d'Orientation Budgétaire tel qu'il a été présenté.

2. Approbation du contrat de développement entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Bourg-la-Reine

M.RUPP : La ville de Bourg-la-Reine a bénéficié d'un contrat départemental pour les années 2014 à 2016. Comme vous le savez, le Département passe des contrats triennaux avec les communes. Monsieur le Maire a négocié avec le Département un contrat portant sur le fonctionnement et l'investissement. Pour le fonctionnement, nous avons par le passé 1 050 000 € de subventions du Département sur les 3 années et pour les 3 années à venir nous aurons 1 025 000, c'est-à-dire 25 000 € de moins. Pourquoi 25 000 € de moins ? C'est parce que le Département ne veut plus subventionner les jumelages. Nous avons tous les ans une subvention de 8 333 € au titre des jumelages, multipliée par 3, cela correspond à 25 000 €, ce qui explique la différence avec les 1 050 000€.

Sur le fonctionnement, vous voyez aussi apparaître une répartition un peu différente suivant les secteurs. Cela n'a pas d'importance fondamentale car de toute façon les budgets de dépenses ne bougeront pas. C'est une question d'affectation de recettes et comme vous le savez en comptabilité publique il n'y a pas d'affectation des recettes à des dépenses. Ce qui importe avant tout, c'est le montant global de la subvention. L'affectation nous en faisons ce que nous voulons.

Pour l'investissement, Monsieur le Maire, vous avez signalé l'effort important du Département. Il est vrai que nous n'avons jamais bénéficié de sommes aussi importantes, 5 200 000 € de subventions d'investissements, 3 200 000 € pour le nouveau CAEL et 2 000 000 € pour la place de la Gare. Et d'ailleurs je souhaite saluer l'énergie que vous avez mise en œuvre, Monsieur le Maire, pour l'obtention de l'aide du Département et je tiens très sincèrement à vous féliciter pour ce résultat.

Voilà le contrat qu'il vous est proposé de signer, il s'agit d'une reconduction de dépenses en fonctionnement. Il est vrai que le Département, comme toutes les collectivités actuellement, ne peut pas augmenter ses dépenses de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle il nous a dit « je maintiens mes dépenses sauf que ce secteur de jumelage je ne peux pas le maintenir, le reste je le maintiens et un effort substantiel en investissement ».

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur FORTIN, Madame MAURICE.

Mme THIBAUT : J'ai 2 questions sur le fonctionnement, puisque le gain sur la gérontologie compense la baisse du total, pourquoi les sommes consacrées aux autres activités ne sont-elles pas laissées au même niveau que le contrat précédent ? Pourquoi les activités sportives sont-elles en baisse de 23 000 € ? Je vous ai entendu dire ce n'est pas grave parce que, puis là pour le coup on tombe sur un principe budgétaire que je connais, l'universalité. Mais dans ce cas-là, ce que je ne comprends pas c'est pourquoi le contrat, puisqu'on a lu la convention, le contrat de développement détaille bien ces sous catégories et pourquoi si rien n'est ennuyeux et qu'on peut faire ce qu'on veut à l'intérieur des activités, pourquoi on n'a pas à contractualiser uniquement sur le total ? Ça c'est la première question. Puisque là concrètement, ce qu'on voit c'est que les activités sportives sont en baisse de 23 000 €. Et en investissement, je vais vous ramener en 2011, au Conseil Municipal de juin 2011, d'ailleurs la fin du Conseil Municipal, on nous annonçait que le Département serait prêt à investir 30 millions d'euros dans la place de la Gare. Donc ma question c'est est-ce que les 2 millions prévus dans le nouveau contrat correspondent à la première de 15 tranches ? Merci.

M. FORTIN : Juste par rapport à tout à l'heure quand même pour le PPI, puisque visiblement on a un problème de définition sur ce qu'est un PPI. Donc là je suis allé sur un site des finances publiques, je vous enverrai le lien, vous pouvez télécharger un modèle de Plan Pluriannuel d'Investissement, c'est un petit tableur, en plus il est pré-rempli, comme ça vous verrez comment on peut remplir un PPI pour les prochaines années. Par rapport au contrat, moi j'ai plusieurs questions. La première c'est qu'on nous a toujours vendu, quand on a signé ça en 2014, c'est que c'était plus simple et quand on a vu comment ça s'est passé sur les dernières années, notamment pour les associations, j'ai des doutes sur la simplicité. C'est-à-dire qu'avant les associations allaient directement au Département, maintenant elles sont obligées de faire ces demandes à la Mairie et surtout, ce qui me gêne c'est qu'avant il y avait un accord entre assos et Département basé sur l'enveloppe que les associations recevaient du Département. Maintenant le Département donne l'argent à la Mairie, mais la Mairie a le choix de redistribuer comme elle veut l'argent aux associations. Donc je ne trouve pas ça très sain et d'ailleurs je ne sais pas si ce contrat est si bien que ça parce qu'il y a quand même des villes dans le 92 qui ont refusé de faire des contrats avec le Département.

De la même manière, je voulais savoir si finalement, parce qu'il y a d'autres villes qui l'ont fait ce

contrat, est-ce que finalement on est dans la norme par rapport aux autres villes ? Si je regarde en fonctionnement, si je le divise par rapport à la population, si on compare par rapport aux autres villes, comment se situe Bourg-la-Reine par rapport aux autres villes ? Est-ce qu'on reçoit plus ou moins d'argent que Antony par exemple ou Sceaux ? Donc ça c'est une deuxième question.

Et puis j'ai une troisième question, et là on en a aussi discuté en commission Finances, je ne comprends pas la répartition, pareil pour le fonctionnement, je ne comprends pas pourquoi le sport descend de 20 000 €. Alors Monsieur RUPP nous a expliqué que ce n'est pas très grave, il ne faut pas croire les chiffres qui sont écrits dans le tableau, il ne faut croire que le total. Néanmoins, ces chiffres-là seront écrits dans la convention, donc Monsieur RUPP, et là je voudrais être sûr de ça, nous a dit que les associations de sport n'allaient pas voir leur subvention départementale diminuer. Donc je voudrais être sûr que c'est vrai. En tout cas, je ne voudrais pas qu'on nous rapporte après ce nouveau tableau avec une baisse de 20 000 € pour nous expliquer qu'il va falloir descendre la subvention à la SBR ou au Judo Club ou par exemple au basket ou à d'autres associations de sports.

Monsieur le Maire : Merci. Madame MAURICE.

Mme MAURICE : Oui merci, j'aurai 3 questions. La première concerne l'avenant numéro 1 non réalisé dans les crèches en 2014 et reporté sur médiathèque. J'aurais voulu savoir quel était cet avenant et pourquoi il n'a pas été réalisé ? Ce qu'il devait financer à l'origine. Et j'aurais aimé également avoir un peu d'informations sur cette coordination gérontologie, je ne sais pas si c'est le lieu mais pour moi je n'ai pas vraiment de vision de ce que ça peut être pratiquement. Et ma troisième question concernerait un service qui s'appelle la Mission locale qui je crois relève de ce type de contrat départemental de développement. Je voudrais savoir s'il est prévu d'avoir une Mission locale sur Bourg-la-Reine et que font les jeunes qui ont besoin des services de la Mission locale, les jeunes de Bourg-la-Reine lorsqu'ils ont besoin de ces services ? Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur RUPP.

M. RUPP : Pour répondre à la question posée par Madame THIBAUT concernant les 30 millions du Département, il s'agit ici de la première tranche des travaux de l'aménagement de la place de la Gare actuelle. Ce chiffre dont vous parlez ne concerne pas la première tranche. Pour répondre à votre question Monsieur FORTIN, les subventions aux associations sont indépendantes de ce contrat que nous signons avec le Département. Je vous donne un exemple, on a la coordination gérontologie, et Madame KHALED pourra vous en parler, pourquoi la somme a-t-elle baissé ? Il se trouve qu'elle a baissé parce que c'est un service qui est intégralement financé par le Département et que notre dépense est de 66 000 € donc elle a été abaissée à 66 000 €. Je reviens sur l'idée de la répartition, le Département nous a laissé la charge de la répartition thématique. Donc la Ville l'a réparti au mieux de la réalité des dépenses et il ne faut pas chercher de significations particulières car, encore une fois, en comptabilité publique, les recettes ne sont pas affectées à des dépenses et nos dépenses ne seront pas affectées par ces recettes.

M. FORTIN : Mais juste Monsieur RUPP, vous confirmez que les associations de sport qui recevaient en tout cas de l'argent via cette caisse-là ne seront pas impactées ?

M. RUPP : Les associations sportives ne sont pas impactées, mais Monsieur LOREC pourra en parler mieux que moi, au titre du passé. Le Département ne verse plus de subventions directement aux associations et cela est intégré dans une somme globale sur la base de laquelle nous avons effectué des versements aux associations.

Monsieur le Maire : Cette question sera abordée à la réunion prévue pour étudier les subventions attribuées aux associations. Enfin quand même là, je voudrais souligner que nous avons là une des mesures de simplification du millefeuille administratif puisqu'il n'y a plus qu'un seul guichet pour ces subventions. Face à ce millefeuille invraisemblable, cela fait partie des mesures de simplification et je pense que tout ceci va dans le bon sens.

Concernant la question posée par Monsieur Fortin, il s'agit de subventions de fonctionnement qui par rapport aux autres villes sont à peu près dans les normes. Par contre, la subvention d'investissement est très au-dessus des autres villes.

Monsieur RUPP pouvez-vous donner des précisions sur l'avenant concernant les crèches en réponse à Madame THIBAUT.

M. RUPP : On avait passé un premier avenant avec le Département pour les crèches. Il y a 2 types de villes, celles avec des crèches municipales et celles avec des crèches départementales. Notre ville a 3 crèches départementales et à ce titre, le Département nous versait un taux, sur la base d'une ville normale. Donc aujourd'hui, nous avons engagé la municipalisation des crèches avec le Département,

et nous sommes en phase de discussions. Et à ce titre, le Département nous verse un taux différent qui est de l'ordre de 15 centimes à peu près de l'heure. La Ville avait toujours réclamé auprès du Département le versement de ce différentiel, étant engagée dans un processus de municipalisation des crèches. Après quelques oppositions avec le Département, il nous a finalement reversé 66 000 € qui doivent faire l'objet de cet avenant et qui dorénavant seront inclus dans le nouveau contrat départemental.

Monsieur le Maire : Madame MAURICE vous avez une question ?

Mme MAURICE : Il me semble que les Missions locales font partie de ce qui est financé par les départements et il y a des antennes, soit sur la Mission locale d'une ville ou il y a des antennes dans les autres villes, je voulais savoir ce qui était fait sur Bourg-la-Reine. Donc il n'y a visiblement pas de Mission locale, et s'il n'y en a pas est-ce que vous l'envisagez ? Ça semblerait utile pour les jeunes qui recherchent notamment un premier stage, un premier emploi, on sait qu'ils sont discriminés face à l'emploi.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, cela entre dans le cadre des missions du territoire avec la Maison de l'emploi qui est en train d'être redispachée. Je peux vous annoncer que nous avons négocié avec le territoire l'obtention de représentants de la Maison de l'emploi. Je ne sais plus à quelle fréquence, ils seront présents sur le territoire de Bourg-la-Reine, mais je crois que c'est une fois par semaine ou par quinzaine. C'est un nouveau service qui sera rendu à nos concitoyens.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 30

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 6 (M. HERTZ, Mme GUENEE, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN)

Monsieur le Maire : Je souhaite simplement ajouter que ce contrat a été présenté la semaine dernière au Département pour approbation et je vous informe que votre conseiller départemental a voté pour.

3. Approbation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Madame LANGLAIS présente le rapport

En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 est relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

I- Les chiffres clés de l'INSEE (statistiques 2013)

L'INSEE établit des statistiques annuelles sur de nombreux thèmes : population, logement, revenus, emploi-chômage, diplômes-formation, ménages, etc. Cet ensemble de données statistiques décrit les différents aspects démographiques, sociaux et économiques d'un territoire. Les chiffres clés sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques.

La population de la ville en 2013 s'élève à 19 712 habitants. Elle était de 20 015 personnes en 2008.

Les 0-19 ans représentent environ ¼ de la population de la ville.

La tranche 20-64 ans représente environ 60% de la population.

Les habitants de plus de 65 ans représentent moins de 20 % de la population. Le nombre de femmes sur cette tranche d'âges est plus élevé que le nombre d'hommes.

80 % de la population ont moins de 65 ans.

Population par sexe et âge en 2013

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	9 250	100,0	10 462	100,0
0 à 14 ans	1 764	19,1	1 683	16,1
15 à 29 ans	1 997	21,6	1 906	18,2
30 à 44 ans	1 805	19,5	1 991	19,0
45 à 59 ans	1 766	19,1	2 007	19,2
60 à 74 ans	1 200	13,0	1 523	14,6
75 à 89 ans	634	6,9	1 108	10,6
90 ans ou plus	84	0,9	244	2,3
0 à 19 ans	2 342	25,3	2 276	21,8
20 à 64 ans	5 501	59,5	5 838	56,8
65 ans ou plus	1 407	15,2	2 348	22,4

*45% des familles sont formées d'un couple avec enfant(s) et 40% d'un couple sans enfant.
Sur l'ensemble des ménages d'une personne, 23% sont composés par une femme vivant seule et 15 % par des hommes vivant seuls*

Sur l'ensemble des familles monoparentales (15% des familles), 13 % sont composées d'une femme seule avec enfant(s) et 2% sont composées d'un homme seul avec enfant(s).

Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2013	%	2008	%	2013	2008
Ensemble	8 910	100,0	8 840	100,0	19 427	19 333
Ménages d'une personne	3 423	38,4	3 315	38,1	3 423	3 379
hommes seuls	1 342	15,1	1 277	14,3	1 342	1 290
femmes seules	2 081	23,4	2 038	22,8	2 081	2 089
Autres ménages sans famille	311	3,5	258	2,9	707	623
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	5 176	58,1	5 367	60,0	15 297	15 799
un couple sans enfant	2 059	23,1	2 245	25,1	4 226	4 554
un couple avec enfant(s)	2 349	26,4	2 389	26,7	9 018	9 386
une famille monoparentale	769	8,6	733	8,2	2 053	1 860

Composition des familles

	2013	%	2008	%
Ensemble	5 227	100,0	5 402	100,0
Couples avec enfant(s)	2 349	44,9	2 390	44,2
Familles monoparentales	789	15,1	744	13,8
hommes seuls avec enfant(s)	111	2,1	145	2,7
femmes seules avec enfant(s)	678	13,0	598	11,1
Couples sans enfant	2 090	40,0	2 269	42,0

16 258 personnes composent la population de 15 ans et plus, en 2013, soit environ 83% de la population totale de la ville.

27 % des femmes et 20% des hommes sont retraités.

18% des femmes sont sans activité professionnelle pour 15 % des hommes.

30% des femmes travaillent dans la catégorie des professions intermédiaires et employés et 18% des hommes dans cette même catégorie.

22 % des femmes travaillent dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, pour 37 % des hommes.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2013

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	7 486	8 772	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	4	3	0,0	0,0	0,1
Artisans, commerçants, chefs entreprise	270	90	0,3	2,8	2,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 736	1 919	7,2	46,7	14,2
Professions intermédiaires	816	1 383	9,7	21,5	4,9
Employés	488	1 301	10,5	15,4	5,5
Ouvriers	511	103	2,8	5,7	1,8
Retraités	1 539	2 371	0,0	0,2	64,7
Autres personnes sans activité professionnelle	1 121	1 601	69,6	7,7	6,5

Environ 76% des personnes âgées de 15 à 64 ans sont actives et 70% ont un emploi.

Le taux de chômage sur la ville est 9,4 % en 2013. Le taux de chômage des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes.

Le nombre de salariés hommes ou femmes est équivalent et principalement dans la tranche des 25 à 54 ans. Le % des salariés à temps partiel se situe dans la tranche d'âges de 15-24 ans et 55-64 ans.

18% des femmes salariées de 25 à 54 ans ont un emploi à temps partiel.

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2013

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	12 509	9 569	76,5	8 673	69,3
15 à 24 ans	2 498	806	32,3	655	26,2
25 à 54 ans	7 751	7 197	92,9	6 539	84,4
55 à 64 ans	2 261	1 566	69,3	1 480	65,4
Hommes	6 078	4 793	78,9	4 348	71,5
15 à 24 ans	1 268	404	31,9	321	25,3
25 à 54 ans	3 710	3 560	96,0	3 248	87,6
55 à 64 ans	1 100	829	75,3	779	70,8
Femmes	6 431	4 777	74,3	4 325	67,3
15 à 24 ans	1 230	402	32,7	333	27,1
25 à 54 ans	4 040	3 637	90,0	3 291	81,4
55 à 64 ans	1 160	738	63,6	701	60,4

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2013	2008
Nombre de chômeurs	896	772
Taux de chômage en %	9,4	7,7
Taux de chômage des hommes en %	9,3	8,4
Taux de chômage des femmes en %	9,5	7,1
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,4	45,8

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2013

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	3 873	8,0	4 068	21,1
15 à 24 ans	299	31,0	327	44,4
25 à 54 ans	2 942	5,1	3 118	18,4
55 à 64 ans	633	10,5	623	22,4

Salaires net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie

socioprofessionnelle en 2013

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	22,1	18,9	24,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	29,2	25,5	31,3
Professions intermédiaires	16,5	15,9	17,1
Employés	12,1	11,9	12,6
Ouvriers	14,5	13,2	14,8

Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge

en 2013

	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 26 ans	11,2	11,0	11,5
De 26 à 50 ans	21,4	19,3	23,0
Plus de 50 ans	27,8	21,1	32,7

Environ 40% des emplois sont dans le secteur administration publique, enseignement, santé, action sociale. 76% de ces derniers sont tenus par des femmes.

53% des emplois se trouvent dans le secteur commerce, transports, services divers. 47% de ces derniers sont tenus par des femmes.

Emplois selon le secteur d'activité

	2013				2008	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	5 696	100,0	57,1	87,1	5 905	100,0
Agriculture	4	0,1	0,0	0,0	0	0,0
Industrie	167	2,9	36,5	81,6	237	4,0
Construction	232	4,1	10,9	73,7	283	4,8
Commerce, transports, services divers	3 012	52,9	47,6	85,9	2 973	50,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 282	40,1	75,8	90,7	2 412	40,8

18% de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'a aucun diplôme ou est titulaire d'un BEPC, BDC ou DNB. Environ 9% de cette même population possède un CAP ou un BEP. Plus de femmes que d'hommes sont titulaires d'un bac. En revanche, moins de femmes que d'hommes ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce dernier niveau de diplôme (enseignement supérieur) représente environ 60% de cette population non scolarisée de 15 ans et plus.

**Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus
selon le sexe en 2013**

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	13 694	6 199	7 495
Part des titulaires en %			
d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, BDC, DNB	18,3	15,9	20,3
d'un CAP ou d'un BEP	8,7	9,1	8,4
d'un baccalauréat (général, technique, professionnel)	13,2	12,0	14,1
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	59,8	63,0	57,2

Les actifs travaillent en majorité hors de la commune.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2013	%	2008	%
Ensemble	8 834	100,0	9 306	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	1 135	12,8	1 111	11,9
dans une commune autre que la commune de résidence	7 699	87,2	8 195	88,1

II- Les orientations suivies sur le territoire

Dans le cadre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, la Ville mène une politique volontariste qui s'est déclinée en 2016 sur plusieurs axes:

- l'aide à l'insertion professionnelle des femmes, en permettant notamment l'octroi d'une place en crèche à des femmes en recherche active d'emploi pendant 6 mois.
- la valorisation des femmes et de leurs parcours, notamment à l'occasion de la journée de la Femme: exposition de portraits de réginaburgiennes en mars 2016.
- le développement du lien social, de la solidarité et du partage des pratiques éducatives, par l'organisation d'un séjour de répit pour les mères isolées en période estivale, et par la mise en place d'ateliers de relaxation et de socio-esthétique pendant l'année.
- la promotion du respect entre filles et garçons par la mise en place d'ateliers hebdomadaires de danse et de théâtre pour enfants et jeunes, avec également pour objectif de remédier à l'inactivité de ces enfants.

En 2017, la Ville poursuivra et développera ses actions, en organisant notamment des "rencontres-débats" sur le respect entre les femmes et les hommes et sur l'éducation à la santé et à la sexualité. En outre, la Ville mènera une réflexion pour approfondir ses actions favorisant la formation professionnelle et l'insertion vers l'emploi des femmes.

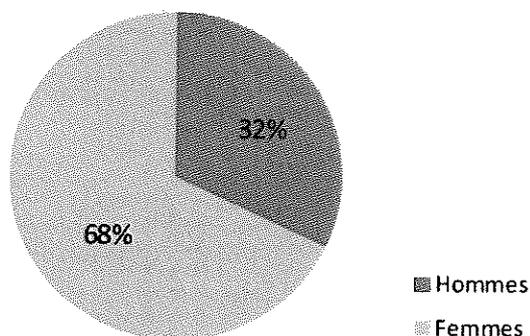
III- Les chiffres clés de la population salariée par la collectivité

Les données chiffrées sont issues des rapports sur l'état de la collectivité (REC) pour l'année 2015.

1/Répartition des hommes et des femmes des agents occupant un emploi permanent ville, Caisse des écoles, CCAS :

agents en position d'activité et rémunérés au 31.12.2015 agents occupant un emploi permanent	total	hommes	femmes
	318	102	216

Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes et dans chaque catégorie d'emplois.



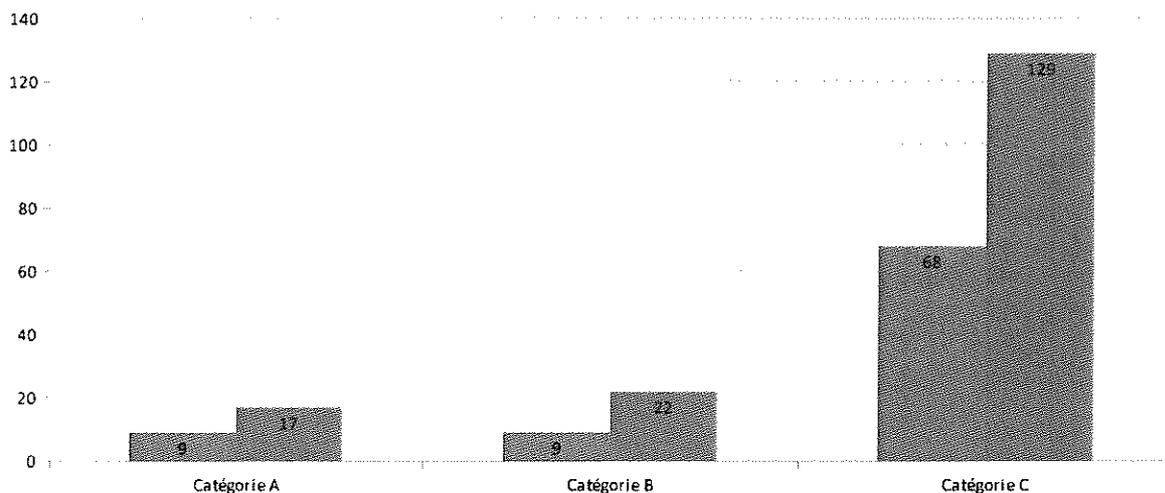
2/Les chiffres clés concernant la ville :

REC 2015-effectifs VILLE au 31 décembre 2015

agents en position d'activité et rémunérés au 31.12.2015	519	parts du total	ETP	hommes	femmes	temps partiel
fonctionnaires	254	90,4%	248,75	87	167	
contractuels occupant un emploi permanent	27	9,6%	25,86	8	19	
agents occupant un emploi permanent	281	54,1%	274,6	95	186	13 femmes 1 homme
agents occupant un emploi temporaire	238	45,9%		91	147	
titularisations et stages au cours de l'année 2015						
	24			hommes	femmes	
agents titularisés	17			5	12	
en stage	7			3	4	
avancements et promotions dans l'année 2015						
	125			hommes	femmes	
avancement échelon	113			35	78	
avancement grade	12			2	10	
promotion interne	0			0	0	
agents handicapés sur emplois permanents						
	12	taux		hommes	femmes	
		4%		2	10	
agents autre position statutaire						
	25					
congé parental	2					
disponibilité	21					
détachements	2					

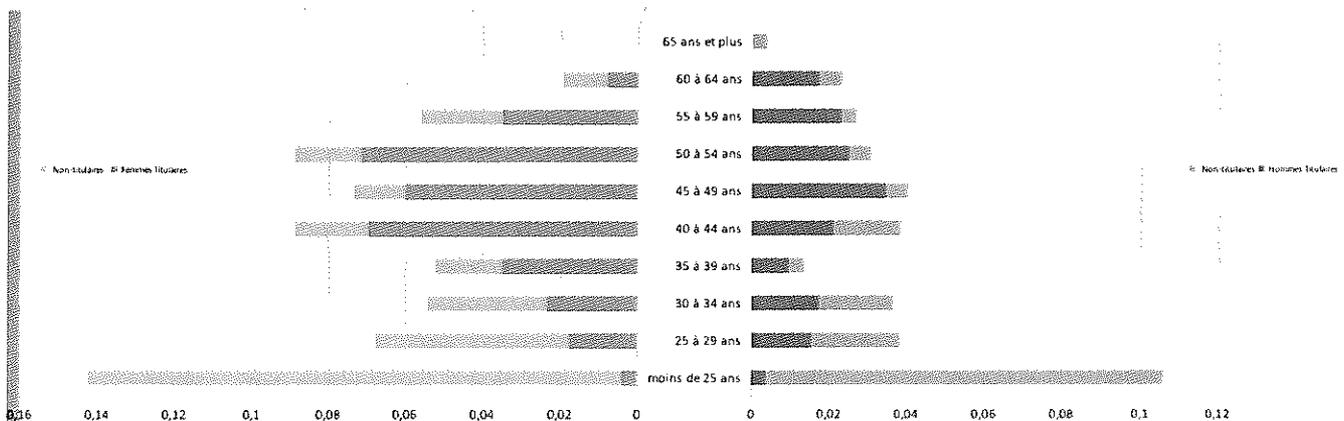
281 agents occupent un emploi permanent au 31.12.2015. Parmi eux, 254 sont fonctionnaires soit 90% des agents occupant un emploi permanent et les femmes sont deux fois plus nombreuses.

La répartition des fonctionnaires par catégorie d'emplois :



	catégorie A	catégorie B	catégorie C
total fonctionnaires	254	26	31
Parts par catégorie d'emplois	10%	12%	78%
parts par sexe			
hommes	4%	4%	27%
femmes	7%	9%	51%

La répartition des agents sur emplois permanents et temporaires, par classe d'âges :



La rémunération des agents de la collectivité est déterminée au moment du recrutement, selon les critères suivants :

La position de l'agent dans l'organigramme hiérarchique,

Les spécificités techniques de l'emploi occupé,

Les acquis de l'expérience et le niveau de qualification de l'agent,

La carrière ou le parcours professionnel de l'agent,

La rareté des candidats pour exercer certains métiers.

La rémunération évolue en fonction des possibilités du statut de la Fonction publique territoriale et des prises de responsabilités.

Le salaire horaire brut moyen est de 16 euros. Il correspond au salaire horaire brut moyen des professions intermédiaires indiqué par l'INSEE.

La collectivité met en œuvre une politique sociale et soutient :

*l'accès à la complémentaire santé
l'accès à la prévoyance
l'accès au temps partiel
un service de restauration
le groupement du personnel (association subventionnée)*

Le télétravail est à l'étude et pourrait permettre de faciliter certains travaux d'expertise en bureau, tout en gagnant du temps de déplacement. Il pourrait en outre correspondre à un besoin de mieux allier temps de travail et temps familiaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2016.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT, Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI, Monsieur HERT, Madame THIBAUT.

Mme THIBAUT : J'allais vous dire que j'étais déçue et désespérée qu'on n'écoute pas assez, d'ailleurs ce n'est pas qu'on n'écoute pas assez c'est que les discussions en commission on voit rarement les choses en sortir et que ce soit pris en compte pour les dossiers du Conseil Municipal. Vous venez de me répondre par oral, donc je retire la partie écrite de la chose où effectivement vous mentionnez ce que j'avais pointé en commission. Par contre, votre réponse ne me convient pas du tout du tout. Alors pourquoi elle ne me convient pas, parce que l'année dernière, ce que j'ai dit en commission je vous le redis là parce que c'était un peu sibyllin quand vous l'avez présenté, c'est que c'est à peu près le même rapport que l'année dernière avec les chiffres actualisés. Mais par contre, il y a tout un paragraphe qui n'existe plus qui est donc la logique taux horaires, et la comparaison hommes-femmes. On sait que dans l'égalité professionnelle la partie égalité salariale c'est un des postes les plus, enfin il y a 7 ou 8 hommes importants maintenant 9 mais l'égalité salariale en est un et était le premier qui était pointé, donc ce n'est pas celui qu'il faut omettre, il ne faut omettre aucun des sujets mais celui-là encore moins que les autres. Donc l'année dernière, quand vous dites, je comprends mon entreprise a dit la même chose, il y a une grille, il n'y a pas de soucis, tout est égalitaire, les résultats, la réalité elle n'est pas du tout comme ça. Mais l'année dernière c'est vous qui nous donniez des chiffres, alors je reprends ce que j'avais noté de l'année dernière, je ne vais pas tout vous reprendre mais taux horaire moyen pour 2016 et pour la catégorie est de 23 € pour les femmes contre 26,8 pour les hommes, pour la catégorie B. Il y avait un écart, l'écart était de plus en plus marqué quand on montait dans les catégories, ce qui est en général, malheureusement dans les entreprises qui ne s'occupent pas trop du sujet, le cas parce que c'est le plafond de verre, enfin je ne vais pas vous faire le cours, ma voisine est beaucoup plus compétente que moi. Et justement l'écart le plus marqué, c'était les permanents de plus de 50 ans de la catégorie A. Comme en plus les femmes c'est une spécificité de la Ville par rapport aux entreprises, il y a plus de femmes que d'hommes, ce sont des chiffres qui sont assez significatifs puisque ce sont dans les catégories où il y a peu de personnes que les comparaisons ne se font pas. Là les femmes c'est assez significatif. Vous aviez l'explication qu'on trouve à chaque fois dans une entreprise où on ne veut pas répondre à la question, c'est « mais oui mais sur la pyramide des âges les hommes sont plus âgés que les femmes, c'est ce qui explique la différence de salaire ». En fait, on regarde la pyramide des âges ce n'est pas du tout évident, en plus comme vous la présentez on ne voit pas les pourcentages donc il faut un peu deviner mais enfin en gros quand on regarde ça ne s'explique pas du tout les écarts. Justement l'année dernière, je pointais ce qu'on pouvait faire des chiffres, parce que les chiffres n'ont de sens et d'intérêt que si on en fait quelque chose. Ils ne sont pas là juste pour remplir des pages, c'est aussi ce qu'ont dit les entreprises qui ne veulent rien faire, donc malheureusement ça se décline. Ils sont là pour en tirer un renseignement et pour dire là il y a des écarts mais qu'on explique réellement, et là il y a un écart qui n'est pas explicable au sens où on doit réduire l'écart et donc on met un plan d'action en face. L'intérêt de ce bilan-là c'est de mettre des plans d'action en face. Puis l'intérêt des chiffres l'année d'après, c'est de voir que les plans d'action ils ont été efficaces parce que les écarts, là où on voulait les réduire, ils sont vraiment réduits. Alors l'année dernière je vous pointais les écarts salariaux en disant que peut-être effectivement il y a une bonne raison mais que a priori 1/ vous ne l'avez pas analysé et 2/ l'analyse que vous faites n'est pas la bonne. J'espérais, je finis par fatiguer comme on est à la dernière question, je vous exprime toute ma fatigue de redire d'année en année des choses et que une fois tous les 10 ans vous commencez à écouter mais vous feriez bien de nous écouter avant, vous gagneriez du temps. J'espérais, alors très bien d'avoir fait ce rapport, de toute façon la loi le prévoit mais c'est bien de l'avoir appliquée. L'intérêt c'était les plans d'actions qu'on mettait en face et je ne doutais pas, enfin je ne fais jamais de procès d'intention, que vous en feriez quelque chose. Alors là, non seulement il n'y a pas de plan d'action mais en plus tout le paragraphe a disparu. Alors

j'espère que vous n'avez pas fait disparaître le paragraphe parce que justement je l'avais pointé l'année dernière en disant qu'il faudrait peut-être faire quelque chose dessus. Alors là c'est peut-être un procès d'intention sauf que malheureusement, et là je vais globaliser, la rétention d'information et le manque de transparence, on finit par être obligé de voir que c'est une volonté. Je reviens sur le PPI, ou je reviens sur des sujets où, le PPI, on nous a certifié en commission « mais bien sûr qu'il existe ce beau tableau qu'on demande » sauf que, parce que même on m'a dit « imaginez comment on ferait si on en n'avait pas ! » Donc pourquoi vous le gardez depuis des années s'il existe, puisque c'est ce qu'on demande. Il y a des villes qui le produisent. Donc je ne comprends pas, soit ça n'existe pas et c'est pour ça qu'on n'a pas l'information, soit ça existe et pourquoi on n'aurait pas l'information ? Alors après vous pouvez me dire « venez, c'est à disposition dans tel bureau ». Je vous rappelle que j'ai une activité et ce n'est pas ça qui me paye mon travail ici. Mais très franchement, ça commence à être fatigant. Donc là je reviens parce que l'égalité professionnelle c'est un sujet qui me touche aussi comme d'autres. Je ne comprends pas votre réponse. L'année dernière vous montriez des écarts, donc des écarts il y en a, il y en avait l'année dernière ils n'ont pas disparu comme par enchantement, mais là c'est tout le paragraphe qui a disparu. Donc très franchement, je vous demande pourquoi le paragraphe, regardez celui de l'année dernière, pourquoi tout ce paragraphe a disparu ?

Monsieur le Maire : Madame MAURICE.

Mme MAURICE : Ecoutez, en l'absence de réponses je vais repartir un petit peu sur le même thème. Ce rapport de situation comparé, il est je pense normé, je suppose qu'il doit y avoir des catégories, des rubriques, des chiffres à produire. Je vous avouerai que pourtant habituée à l'exercice j'ai eu du mal à le lire, donc peut-être faudrait-il s'assurer ou peut-être vous êtes-vous assuré que c'était bien respecté sur la forme. Je suis un peu surprise, il y a des endroits où il manque, par exemple sur la répartition des fonctionnaires par catégorie d'emploi, il manque juste la légende hommes femmes, il doit manquer la couleur j'imagine dans l'impression noir et blanc, peut-être que c'était rose et bleu. Par exemple sur la part par sexe, en général ça doit faire 100% aussi en colonne, donc là il faut reconstituer avec un 100 % qui se fait sur le total. La part en général c'est la répartition hommes femmes donc le tout devrait faire 100 %, ça nous permettrait de voir par catégories A, B, C, la part des hommes et des femmes dans cette catégorie. Ce n'était pas très facile à lire donc je me suis demandée si c'était bien fait comme, ça doit être normé j'imagine. Sur le fond, c'est pareil j'ai écouté avec intérêt, Madame LANGLAIS nous a exposé les éléments marquants et il me manque aussi cette idée d'esprit de sens et quel bilan vous en faites. Donc il y a bien une égalité, elle est vérifiée à tous les niveaux dans l'évolution, au niveau salarial, au niveau des services qui sont proposés etc., ou pas ? Et quel est votre constat par rapport à ces chiffres et quel plan d'action, donc je reviens c'est pour ça que j'ai dit que je double un peu ce que disait Madame THIBAUT, quel est donc votre plan d'action pour 2017 ? J'ai entendu, alors je suis désolée il me manque un bout de cet historique, mais qu'il y avait une grille de taux salarial qui donc mécaniquement qui va nous protéger d'un aspect discriminatoire, à vérifier. En effet, l'intérêt d'une grille c'est ça en général, indirectement. Par contre, on constate souvent même lorsqu'il y a une grille que les femmes mettent plus de temps que les hommes à progresser dans leur carrière. Ça serait intéressant de le mesurer, quelle est l'influence de la maternité et au-delà de la maternité, de la parentalité, sur la carrière des femmes ? Et peut-être que dans les plans d'action, du coup ils pourraient être une aide à la préparation des concours puisque, comme Madame LANGLAIS vous le disiez, ça dépend évidemment, le plan de carrière dépend de l'appétence à passer des concours etc., peut-être que pour une femme avec charge de famille et de l'entretien du domicile, et on sait que ce sont les femmes qui en font toujours la plus grande part, en tous les cas chez moi, une aide extérieure peut être extrêmement importante. Et le dernier point c'est, je vois dans les efforts que vous mettez en avant de la collectivité et que vous souhaitez poursuivre, et tant mieux, l'accès au temps partiel, je ne comprends pas trop en quoi c'est un levier et un levier pour qui et pourquoi faire ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI

M. BONAZZI : J'ai une remarque et une question. Ma remarque c'est, en lisant l'intitulé du paragraphe, on voit que c'est en application de la charte européenne etc. Donc je veux me féliciter, nous féliciter, du fait que l'Europe fonctionne, que l'Europe établisse des réglementations et notamment sur ce sujet et que c'est un facteur de changement social. Très clairement dans cette mairie et dans bien d'autres endroits s'il n'y avait pas ce genre de pression réglementaire il ne se passerait pas grand chose sur le sujet. Et d'ailleurs on voit aussi dans la manière dont l'exposé est fait, on est abreuvé de chiffres qu'il est impossible de lire dans le rapport et comme dans beaucoup de cas on ne voit pas du tout de projets, rien n'est dit en synthèse, tout est dit dans le détail et dans des formes qui ne sont pas complètement professionnellement parfaites. Donc ça veut dire que cette Ville,

elle subit la pression de l'Europe, elle n'a pas pris en charge le projet mais elle se soumet bon gré mal gré à l'exercice scolaire. Après j'en viens à la question, il se trouve que comme souvent les politiques sont un peu en retard sur la société, dans cette ville il y a un groupe de gens actifs, compétents, motivés sur ce sujet hommes-femmes. Ma question c'est les connaissez-vous ? Et est-ce que, au-delà de cet exercice scolaire qui est fait sous la pression européenne, ils ont été contactés, mis en relation avec ceux qui s'intéressent à ça, et si leurs idées vous ont atteinte ?

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ

M. HERTZ : Je vais tripler un peu certainement. L'intérêt de ce rapport est évident, pour la mairie de Bourg-la-Reine c'est relativement récent, par contre aux sein des entreprises ça fait longtemps qu'il existe un rapport sur l'état des différences ou des similarités entre la situation des hommes et des femmes sur le plan professionnel et sur le plan des ressources. J'avoue que quand je lis ça, en ce qui concerne la partie consacrée au personnel de la mairie, évidemment je reste comme mes collègues sur ma faim. Normalement ce type de rapport, il y a effectivement des chiffres, il y a derrière une analyse et derrière éventuellement il y a des plans d'action. Le plan d'action sur le plan de la commune en général, effectivement il y a peut-être là aussi des questions à se poser puisqu'on a vu qu'il y a des choses qui interpellent sur par exemple le temps partiel des ménages monoparentaux et de choses comme ça, qui nécessitent je pense une réflexion par derrière parce que ça veut dire qu'il y a des situations qui peuvent être particulièrement difficiles, y compris à Bourg-la-Reine. Maintenant, si j'en viens à ce qui se passe au niveau de la municipalité et du personnel de la municipalité, c'est clair que, au niveau des chiffres, par exemple on ne peut pas se contenter et on ne les a même pas cette année, des différences de salaires moyens, catégorie par catégorie. Si on veut vraiment faire quelque chose et réfléchir à la chose, il faut aller plus dans le détail et regarder par niveau de grille ou par agrégat de niveau de grille les différences. Une fois qu'on a constaté, et évidemment on le constatera, les différences, il faut se poser des questions de savoir pourquoi. Donc vous avez invoqué Madame LANGLAIS le fait que, effectivement, pour des raisons d'appétence, de choses et d'autres, souvent les hommes progressent plus vite que les femmes, ce qui peut expliquer certaines différences. Ce type d'explication est particulièrement choquant, progressiste je n'emploierai pas ce terme-là, c'est relativement choquant parce que ça veut dire qu'on refuse de voir un certain nombre de cas et de situations, et sur lesquelles on peut en plus agir ne serait-ce que par exemple en faisant en sorte de pousser une progression en poussant les agents à progresser, ou en les aidant à progresser de façon plus énergique. Il y a une autre chose, c'est que vous avez dit de toute façon, une fois qu'on est à un niveau dans la grille c'est parfait, il y a un indice et donc on est payé la même chose. Alors là, veuillez m'excuser de mon ignorance mais je ne sais pas s'il n'y a pas quand même des primes ou des indemnités diverses à la Mairie et si ça joue ou pas dans les revenus. C'est vrai que dans la fonction publique ça ne doit pas représenter grand chose mais je sais que même dans la fonction publique nationale ça existe, y compris avec des disparités, et je ne parle pas évidemment des entreprises privées ou semi-publiques où effectivement s'il y a un niveau de grille équivalent on constate qu'on touche la même chose, quand on regarde les primes ce n'est plus du tout le cas. En particulier quand il s'agit de primes dites de disponibilité. Voilà mes réactions par rapport à ce plan qui, certes, commence à être intéressant mais où il manque vraiment beaucoup de choses par rapport à ce qu'on pourrait attendre d'un employeur qui est le plus gros employeur de Bourg-la-Reine.

Mme LANGLAIS : Pour répondre à vos questions, tout d'abord je rappelle que j'ai en charge les ressources humaines depuis seulement le mois de novembre, donc je découvre globalement le dossier. Je retiens de l'intervention de Madame THIBAUT que le rapport de l'année dernière contenait plus d'éléments, donc on en tiendra compte pour l'année prochaine. Bien évidemment, c'est un rapport qui est normé. Quand je vous entends parler d'un plan d'action, j'entends aussi plan de formation puisque la progression de carrière est liée à la question de la formation. L'accompagnement de la ville est important pour pouvoir donner accès aux agents à ces formations et donc à une amélioration de leur carrière. D'ailleurs, je pourrai vous faire prochainement un point sur les actions de formations que l'on envisage en 2017 pour les agents de la Ville.

Monsieur le Maire : Nous compléterons le rapport en ce sens l'an prochain.

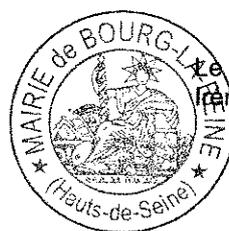
Mme LANGLAIS : Le temps partiel dépend des convenances personnelles de chacun. Certaines personnes souhaitent travailler à temps partiel, notamment pour se consacrer à leur famille (30-40 %), d'autres préfèrent travailler à temps complet, donc chaque situation est différente. Je parle du milieu du périscolaire, que je connais bien. Nous avons énormément d'emplois à temps partiel car nous avons des étudiants ou des vacataires qui poursuivent des études supérieures. Nous avons d'ailleurs des demandes de travail à temps partiel émanant aussi d'hommes.

Monsieur le Maire : Très bien. Nous avons épuisé l'ordre du jour, je remercie tous les intervenants.

J'ai une information à vous communiquer. En date du 16 janvier dernier, Monsieur RUPP m'a présenté sa démission de membre titulaire de la commission d'appel d'offres. Suite à cette démission, son remplacement est assuré par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire. Or, par délibération en date du 11 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné Madame Laetitia CLAUDIC comme premier suppléant. Par conséquent, rétroactivement, à partir du 16 janvier 2017, Madame CLAUDIC remplace Monsieur RUPP en tant que membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

Autre information, le prochain Conseil Municipal qui est un conseil privé aura lieu le 22 février 2017 et le suivant qui sera public le lundi 27 mars 2017. Je vous remercie pour votre attention. Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 54.



La secrétaire de séance
Irène CLISSON RUSEK